## **PREMIER TRIMESTRE**

31 mars 2023 (non audité)

# Rapport financier trimestriel





# Table des matières

RAPPORT DE GESTION	3
APERCU	
CONTEXTE OPÉRATIONNEL ET PERSPECTIVES POUR 2023	
RÉSULTATS FINANCIERS	
DONNÉES TRIMESTRIELLES HISTORIQUES	
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS	

# Rapport de gestion

# **APERÇU**

Le présent rapport de gestion sur la situation financière et les résultats d'exploitation, tel qu'il a été approuvé par le Comité de vérification le 19 mai 2023, a été préparé pour le premier trimestre clos le 31 mars 2023. Il vise à fournir aux lecteurs un aperçu de notre rendement en le comparant au trimestre correspondant de l'exercice 2022. Ce rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés trimestriels non audités et le Rapport annuel 2022. Les états financiers consolidés trimestriels non audités ont été préparés conformément à la norme comptable internationale IAS 34, *Information financière intermédiaire*; ils n'incluent pas toute l'information devant être fournie dans les états financiers consolidés annuels complets. Les états financiers consolidés trimestriels non audités ont fait l'objet d'un examen par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. Sauf indication contraire, les montants y sont libellés en millions de dollars canadiens.

Les informations concernant nos principales méthodes comptables, nos jugements et nos estimations se trouvent dans notre Rapport annuel 2022 ainsi qu'à la note 4 des présents états financiers consolidés trimestriels non audités. À l'exception de l'adoption de la norme internationale d'information financière 17 (IFRS 17), Contrats d'assurance (IFRS 17), comme indiqué à la note 3 de nos états financiers consolidés trimestriels non audités, aucun changement significatif n'avait été apporté à nos principales méthodes comptables, à nos jugements ou à nos estimations à la clôture du premier trimestre de 2023. Comme l'exige l'IFRS 17, nous avons traité à nouveau nos résultats comparatifs de 2022, ce qui a entraîné le retraitement de certains montants et paramètres dans le rapport de gestion.

# Énoncés prospectifs

Notre Rapport financier trimestriel contient des énoncés prospectifs qui se trouvent, notamment, dans la section « Contexte opérationnel et perspectives pour 2023 » du rapport. De par leur nature même, les énoncés prospectifs nous obligent à formuler des hypothèses et comportent des incertitudes et des risques intrinsèques qui pourraient donner lieu à des résultats réels qui s'écartent significativement des attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs.

# Mesures non définies par les IFRS

Nous avons recours à un certain nombre de mesures financières pour évaluer notre rendement. Certaines de ces mesures ne sont pas calculées selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), ne sont pas définies par les IFRS et n'ont pas de définition normalisée, de sorte qu'elles pourraient ne pas être comparables à celles d'autres organisations. Ces mesures non définies par les IFRS servent à compléter l'information présentée dans les états financiers consolidés trimestriels non audités préparés conformément aux IFRS et peuvent être utiles pour analyser le rendement et comprendre les indicateurs de mesure utilisés par la direction dans ses décisions financières et opérationnelles. Les définitions des mesures non définies par les IFRS utilisées dans le rapport financier trimestriel sont énoncées dans le glossaire des mesures non définies par les IFRS du Rapport annuel 2022.

# **CONTEXTE OPÉRATIONNEL ET PERSPECTIVES POUR 2023**

Les évènements ci-après pourraient influencer nos activités futures.

# Conjoncture économique et indicateurs du logement

Bien que la croissance économique du Canada soit demeurée vigoureuse en 2022, s'établissant à 3,4 %, elle a été inférieure à la croissance de 5,0 % enregistrée en 2021 pendant la relance qui a suivi la pandémie. Le resserrement du marché du travail, la forte croissance des salaires et des niveaux d'immigration historiquement élevés ont stimulé la demande des consommateurs. Malgré un ralentissement de l'activité économique depuis le milieu de 2022, la demande de biens et de services continue de dépasser l'offre au début de 2023. En fait, au premier trimestre de 2023, le taux de chômage est demeuré stable, se situant près d'un creux record, tandis que les gains d'emplois et la croissance des salaires sont restés élevés.

L'inflation est demeurée élevée en mars 2023, à 4,3 %. Elle a diminué par rapport au sommet de 8,1 % atteint en juin 2022 en raison de la baisse des prix de l'énergie, de l'assouplissement des contraintes de la chaîne d'approvisionnement et des hausses successives des taux d'intérêt de la Banque du Canada. Ces hausses de la Banque du Canada ont fait passer le taux directeur de 0,25 % en mars 2022 à 4,5 % en avril 2023.

La hausse des taux d'intérêt a fait augmenter le fardeau du service de la dette, qui était déjà élevé. Le ratio de la dette au revenu disponible des ménages demeure près d'un sommet record de 180 % au quatrième trimestre de 2022. Le haut niveau d'endettement des ménages pose encore un risque de ralentissement économique et menace la stabilité financière.

La demande de logements pour propriétaires-occupants a ralenti, en réaction à la forte inflation et à l'augmentation des coûts d'emprunt. Après avoir baissé tout au long de 2022, les ventes MLS® ont diminué de 38 % au premier trimestre de 2023 par rapport au même trimestre de 2022, pour s'établir à 400 184 logements (taux désaisonnalisé annualisé, DDA). Les prix des habitations ont continué de diminuer après avoir atteint un sommet au début de 2022. Le prix MLS® moyen au Canada s'est établi à 633 130 \$ au premier trimestre de 2023, soit 18 % de moins qu'au même trimestre en 2022. Cependant, les prix demeurent élevés et près de leurs niveaux du début de 2021. Les prix élevés et la hausse des taux hypothécaires ont rendu l'accession à la propriété moins abordable. En 2022, les mises en chantier d'habitations ont diminué et sont demeurées relativement faibles depuis le début de 2023. Elles ont atteint 219 912 logements DDA au premier trimestre de 2023, en baisse de 7 % par rapport au même trimestre l'an dernier. La pénurie de main-d'œuvre et les coûts élevés de construction et de financement limitent la construction résidentielle. Cette situation aggrave la pénurie actuelle de logements, notamment à Toronto et à Vancouver.

L'incertitude reste élevée en ce qui concerne les perspectives économiques du Canada. Si l'inflation et les taux d'intérêt élevés persistent plus longtemps que prévu, les mises en chantier, les prix et les ventes diminueront davantage. Les chaînes d'approvisionnement mondiales pourraient aussi prendre plus de temps à se redresser dans un contexte de risque géopolitique accru, ce qui pourrait faire baisser la croissance du PIB. Ces facteurs se traduiraient par un repli de la demande de logements et même par une baisse plus marquée des ventes, des prix et des mises en chantier.

Ces conditions économiques continuent d'avoir une incidence importante sur nos résultats financiers et notre capacité d'atteindre les résultats des initiatives budgétaires fédérales présentées ci-dessous. Les répercussions de l'inflation et les fluctuations des taux d'intérêt continuent d'entraîner de la volatilité dans nos placements et nos régimes à prestations déterminées, ainsi qu'un meilleur rendement des placements et des taux d'actualisation plus bas au premier trimestre de 2023. La hausse des prix des habitations et des taux hypothécaires a entraîné une baisse du volume d'assurance pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité, ce qui cadre avec la baisse des ventes MLS® mentionnée précédemment. Malgré les difficultés économiques décrites ci-dessus, notre taux de prêts en souffrance demeure bas. Ces répercussions sont décrites plus en détail dans la section « Résultats financiers » ci-dessous. Ces conditions économiques auront une incidence sur notre capacité d'atteindre nos cibles de rendement.

# Gestion des risques

Bien que nous ayons observé une légère augmentation du risque de crédit en raison de la détérioration des perspectives pour les secteurs sensibles aux taux d'intérêt, tels que le secteur bancaire, nos risques financiers demeurent stables et se situent dans les limites de tolérance acceptables. Nos risques opérationnels ont légèrement améliorés ce trimestre (p. ex., risque lié aux personnes et risque d'exécution de la stratégie) comme en témoigne l'atteinte de nos cibles de rendement internes du premier trimestre. Également, nos placements continuent d'être bien diversifiés et ont une cote de crédit élevée pour résister aux conditions économiques changeantes. Pour en savoir plus sur notre gestion des risques, consultez notre Rapport annuel 2022.

# Budgets fédéraux (2022 et 2023)

Dans le budget de 2023, le gouvernement du Canada a annoncé de nouveaux investissements concernant la SCHL:

- Un montant de 4 milliards de dollars de plus, sur sept ans, à compter de 2024-2025, pour mettre en œuvre une stratégie de logement autochtone en milieux urbain, rural et nordique, élaborée conjointement.
   D'autres ministères fédéraux participent à ce travail et nous confirmons le rôle de la SCHL dans la mise en œuvre de la Stratégie.
- 55 millions de dollars en financement d'exploitation pour soutenir davantage la mise en œuvre des programmes de la Stratégie nationale sur le logement (SNL).
- 31,7 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2023-2024, à Sécurité publique Canada et à la SCHL pour qu'ils collaborent avec le ministère des Finances Canada à l'établissement d'un programme d'assurance à coût modique contre les inondations, visant à protéger les ménages exposés à un risque élevé d'inondation et sans accès à une assurance adéquate.

Le budget de 2023 a également annoncé l'intention du gouvernement de soutenir la réaffectation du financement du volet de réparation du Fonds national de co-investissement pour le logement à son volet de construction, au besoin, afin d'encourager la construction de nouvelles maisons abordables pour les personnes au Canada qui en ont le plus besoin.

Le budget de 2023 a également annoncé l'intention du gouvernement d'entreprendre des consultations auprès des participants au marché sur la proposition de regrouper les obligations hypothécaires du Canada (OHC) au sein de son programme d'emprunt régulier, y compris sur un plan de mise en œuvre qui permettrait d'assurer un accès stable au financement hypothécaire. Le gouvernement fera le point sur cette question dans la mise à jour économique et budgétaire de l'automne.

Les effets des nouveaux programmes se refléteront dans les résultats financiers futurs une fois que les pouvoirs requis auront été obtenus et que les programmes auront été mis en place.

Dans le budget de 2022, le gouvernement du Canada a annoncé de nouveaux investissements dans le secteur des logements et certaines modifications à des programmes de logement existants. Les éléments suivants du budget de 2022 pour lesquels nous avons obtenu les pouvoirs financiers devraient avoir une incidence sur les états financiers de la SCHL en 2023 :

- À partir de 2022-2023, l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) sera prolongée par un apport de 1,5 milliard de dollars afin de répondre aux besoins urgents en matière de logement pour les personnes en situation de vulnérabilité au Canada (lancement le 10 novembre 2022).
- 200 millions de dollars pour le nouveau volet de location avec option d'achat dans le cadre du Fonds d'innovation pour le logement abordable afin d'aider à aménager et à agrandir les ensembles de logements locatifs avec option d'achat partout au Canada (lancement le 30 août 2022).
- Supplément unique à l'Allocation canadienne pour le logement, qui fournit un paiement fédéral ponctuel de 500 \$
   à un maximum de 1,8 million de locataires à faible revenu qui ont du mal à payer le coût du logement (lancement
  le 12 décembre 2022).
- 4 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, pour le lancement d'un nouveau Fonds pour accélérer la construction de logements, qui fournira un financement incitatif aux administrations locales afin d'encourager les initiatives visant à accroître l'offre de logements (lancement le 17 mars 2023).

- 5 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, pour mobiliser les provinces et les territoires afin d'élaborer et de mettre en œuvre une Charte des droits des acheteurs d'une propriété.
- 25,7 millions de dollars pour aider les propriétaires-occupants du Québec dont les logements doivent être remis en état en raison des dommages que la pyrrhotite a causés à leurs fondations.
- Un montant additionnel de 458,5 millions de dollars pour le volet Programme canadien pour des logements abordables plus verts (PCLAV) du programme Prêt canadien pour des maisons plus vertes annoncé dans le budget de 2021. Doté d'une enveloppe totale de 680,4 millions de dollars, le PCLAV (volet 2) offrira des prêts à faible taux d'intérêt et des contributions aux fournisseurs de logements pour personnes à faible revenu (lancement prévu en juin 2023).

Nous continuons de mettre en œuvre la Stratégie nationale sur le logement du Canada, qui permet à un plus grand nombre de personnes au Canada d'avoir un chez-soi. Ce plan global couvre l'ensemble du continuum du logement, des maisons d'hébergement et des logements de transition aux logements communautaires et abordables, en passant par les logements locatifs et les logements pour propriétaires-occupants. À la fois dynamique et adaptable, elle est conçue pour évoluer afin de mieux répondre aux besoins changeants de la population canadienne en matière de logement. La mise en œuvre réussie de la SNL contribue grandement à l'atteinte de nos résultats stratégiques.

Nous produisons des rapports trimestriels sur les progrès vers l'atteinte des objectifs de la SNL sur www.chezsoidabord.ca.

# Lignes directrices du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

# Consultation sur la version à l'étude de la ligne directrice Risques liés à la culture et au comportement

En février 2023, le BSIF a publié une version à l'étude de la ligne directrice Risques liés à la culture et au comportement aux fins de consultation. Cette version à l'étude de la ligne directrice énonce des attentes fondées sur des principes afin que les institutions financières fédérales (IFF) supervisent leur culture et évaluent l'effet des comportements pour gérer efficacement les risques connexes. Une ligne directrice définitive devrait être établie d'ici la fin de 2023. Nous n'avons pas encore déterminé l'incidence globale des modifications proposées sur nos activités.

# Consultation sur les Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels à la ligne directrice B-20

En janvier 2023, le BSIF a publié un document de consultation sur la ligne directrice B-20 qui met l'accent sur un ensemble de mesures proposées. Il s'agit de mesures que le BSIF pourrait prendre pour gérer les risques accrus que présentent les prêts hypothécaires en raison de l'endettement élevé des ménages. Les commentaires reçus lors de cette consultation initiale orienteront les futures révisions de la ligne directrice B-20, qui seront publiées aux fins de consultation publique à une date ultérieure.

# Ligne directrice sur l'assurance du rendement du capital, du levier financier et des liquidités

En novembre 2022, le BSIF a publié une nouvelle ligne directrice intitulée Assurance fournie par les relevés de capital/fonds propres, de levier et de liquidité. Cette ligne directrice énonce les attentes du BSIF à ce sujet. Elle vise à informer les auditeurs externes et les institutions sur le travail à effectuer sur leurs rapports réglementaires afin de clarifier les exigences de production des relevés réglementaires et d'harmoniser ces attentes pour l'ensemble des IFF. Les rendements réglementaires contribuent de façon importante à l'évaluation de la solidité d'une IFF. Le BSIF s'attend à ce que la haute direction examine et atteste l'exactitude et l'exhaustivité du calendrier de couverture du test de suffisance du capital des sociétés d'assurance hypothécaire (TSAH) chaque trimestre, à compter de l'exercice 2024. De plus, le BSIF s'attend à ce que les auditeurs internes évaluent l'efficacité des processus et des contrôles internes en place pour le TSAH, y compris les systèmes connexes, au moins une fois tous les trois ans à compter de l'exercice 2023, en fonction de la fréquence d'examen des assureurs sous réglementation fédérale. Enfin, à compter de l'exercice 2025, sur une base annuelle, le BSIF s'attend à ce que les auditeurs externes évaluent les calculs liés au TSAH et donnent leur opinion afin de s'assurer qu'ils ont été préparés conformément au cadre réglementaire approprié et qu'ils sont exempts d'anomalies significatives.

Nous examinons la nouvelle ligne directrice et analysons actuellement les changements nécessaires pour nous conformer aux exigences du BSIF. Des mises à jour des politiques, des lignes directrices et des processus seront apportées au besoin pour répondre aux exigences du BSIF.

# Nouvelle ligne directrice B-13 pour la gestion des risques liés à la technologie et à la cybersécurité

En juillet 2022, le BSIF a publié sa ligne directrice B-13 définitive, qui énonce ses attentes quant à la façon dont les IFF devraient gérer les risques liés à la technologie et à la cybersécurité, comme les atteintes à la protection des données, les interruptions de système et plus encore. La ligne directrice B-13 définitive entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Nous n'avons pas encore déterminé l'incidence globale des modifications proposées sur nos activités.

# Lettre du BSIF concernant les révisions apportées à la ligne directrice E-23 (Gestion du risque de modèle)

En mai 2022, le BSIF a annoncé qu'il élargirait la portée de la ligne directrice E-23 afin de tenir compte des risques émergents et de clarifier les attentes du BSIF à l'égard de l'évaluation et de la gestion appropriées des risques de modèle à l'échelle de la Société pour toutes les IFF et tous les régimes de retraite sous réglementation fédérale. Le BSIF prévoit lancer une consultation sur la ligne directrice E-23 au cours du deuxième trimestre de 2023. Les directives définitives devraient être publiées d'ici la fin de 2023 et leur mise en œuvre devrait avoir lieu d'ici juin 2024.

# Consultation sur les attentes pour faire progresser la gestion des risques climatiques au moyen de la ligne directrice B-15

En mai 2022, le BSIF a lancé une consultation auprès du secteur en publiant la ligne directrice provisoire B-15 : Gestion des risques climatiques. La ligne directrice propose un cadre de prudence plus sensible au climat, qui reconnaît l'incidence des changements climatiques sur la gestion des risques. La ligne directrice provisoire prépare le terrain pour les attentes du BSIF à l'égard des institutions financières sous réglementation fédérale. La ligne directrice définitive a été publiée au premier trimestre de 2023 et énonce les attentes suivantes à l'égard des institutions financières :

- 1. Comprendre et atténuer les répercussions potentielles des risques liés au climat sur leur modèle opérationnel et leur stratégie.
- 2. Utiliser des pratiques appropriées en matière de gouvernance et de gestion des risques pour gérer les risques climatiques relevés.
- 3. Demeurer résilientes sur le plan financier dans le cas de scénarios de risque climatique graves plausibles, et résilientes sur le plan opérationnel dans le cas de perturbations causées par des catastrophes liées au climat.

La ligne directrice entrera en vigueur à la fin de l'exercice 2024 et le projet Intégration des risques et des occasions liés au climat a été lancé pour faire avancer notre ambition de respecter les exigences de la ligne directrice B-15 du BSIF.

# Consultation sur la gestion des risques par des tiers au moyen d'une ligne directrice B-10 révisée

En avril 2022, le BSIF a publié une ébauche révisée de la ligne directrice B-10 énonçant ses attentes concernant l'amélioration de la gestion des risques par des tiers aux fins de consultation publique. La ligne directrice provisoire a reconnu que le secteur financier tire parti des ententes avec des tiers depuis longtemps pour atteindre des objectifs d'efficacité, d'innovation et d'amélioration d'autres processus. Cette récente ébauche présente un ensemble plus complet de risques liés aux tiers dans le but d'améliorer la résilience opérationnelle et financière. La ligne directrice définitive a été publiée le 24 avril 2023. Elle met l'accent sur les programmes de gouvernance et de gestion des risques et comprend de nouveaux résultats attendus clairs associés à une gestion efficace du risque lié aux tiers.

Nous examinons la ligne directrice définitive et effectuons une analyse afin d'évaluer les attentes par rapport à nos pratiques actuelles et à notre programme de gestion des risques liés aux fournisseurs. Des mises à jour des politiques, des lignes directrices et des processus seront apportées au besoin pour répondre aux exigences du BSIF.

# Consultation sur la gestion du risque lié aux placements des régimes de retraite

En mars 2022, le BSIF a publié un document de consultation sur la gestion du risque lié aux placements des régimes de retraite, qui présente des principes de gestion du risque lié aux placements que le BSIF estime pertinents pour les régimes de retraite fédéraux. Ces attentes sont liées à quatre volets : encadrement du risque au moyen d'une fonction indépendante; propension à prendre des risques et limites de risque; rapports sur le portefeuille et les risques; et politiques et processus d'évaluation.

En octobre 2022, le BSIF a fourni une synthèse des commentaires reçus sur le document de consultation. Quant aux prochaines étapes, le BSIF collaborera avec le Comité pour la ligne directrice sur la gestion des risques de l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR) pour élaborer des directives sur l'établissement des principes de gestion du risque lié aux placements. Il y aura d'autres occasions de formuler des commentaires avant la publication de la ligne directrice définitive. Nous ne nous attendons pas à ce que cette proposition ait une incidence directe sur nos états financiers, mais, en tant que promoteur du régime de retraite de la SCHL, nous surveillerons de près l'évolution de la situation.

# Mises à jour sur les modifications comptables en vigueur et à venir

Les renseignements relatifs à toutes les normes publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) qui auront (ou qui pourraient avoir) une incidence sur la SCHL sont présentés à la note 3 de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et à la note 3 des présents états financiers consolidés trimestriels non audités.

# IFRS 17, Contrats d'assurance – Entrée en vigueur le 1er janvier 2023

Nous avons adopté l'IFRS 17, Contrats d'assurance, qui remplace l'IFRS 4, Contrats d'assurance, le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Puisque l'adoption de l'IFRS 17 a été appliquée rétroactivement, nous avons retraité les résultats comparatifs de 2022, le cas échéant, dans le présent rapport financier trimestriel.

Les postes des états financiers du bilan consolidé ont changé : la provision pour règlements a été remplacée par le passif des contrats d'assurance, qui comprend maintenant les primes et les droits non acquis des contrats d'assurance. De plus, les montants liés aux coûts d'acquisition différés, aux droits du gouvernement du Canada différés, aux recouvrements estimatifs sur jugement auprès des emprunteurs et aux primes à recevoir sont maintenant comptabilisés dans le passif des contrats d'assurance plutôt que dans les débiteurs et les autres actifs. Les droits du gouvernement du Canada à payer, déjà comptabilisés dans les créditeurs et les autres passifs, sont également comptabilisés dans le passif des contrats d'assurance.

La description des postes des états financiers à l'état consolidé des résultats et du résultat global a changé, alors qu'un poste des charges liées aux règlements d'assurance a été supprimé et qu'un poste de charge des services d'autoassurance a été ajouté. L'IFRS 17 exige également que nous présentions les postes des états financiers suivants : produits des activités d'assurance, charges liées à l'administration de l'assurance, résultats liés à l'administration de l'assurance et charges de financement de l'assurance pour les contrats d'assurance souscrits.

Avec la mise en œuvre de l'IFRS 17, nous avons également adopté les nouveaux paramètres de rendement suivants :

- Ratio des charges liées à l'administration de l'assurance : Ce paramètre, qui remplace le ratio des pertes, mesure le rapport entre les charges liées à l'administration de l'assurance et les produits des activités d'assurance.
- Marge sur services contractuels (MSC): Représente le profit futur attendu du passif de nos contrats d'assurance.
- Ratio de la MSC nette initiale : Représente le bénéfice intégré estimatif des primes reçues sur les contrats d'assurance au cours de l'exercice.

Nous nous attendons à ce que le rendement de nos capitaux propres et de nos capitaux propres requis soit inférieur de 2 à 5 % en moyenne après l'adoption de l'IFRS 17, principalement en raison des tendances plus lentes de comptabilisation des primes perçues selon les nouvelles méthodes de comptabilisation exigées par la norme.

# Autres mises à jour

# Projet de loi fiscale sur la limitation des dépenses de financement et des intérêts excessifs

Le 3 novembre 2022, le ministère des Finances a publié des mises à jour concernant l'avant-projet de loi sur la restriction des dépenses excessives d'intérêts et de financement (RDEIF) présenté le 4 février 2022 en fonction des modifications proposées à la version initiale. Les règles du régime de RDEIF visent à limiter le montant des intérêts et des autres frais de financement que les entreprises peuvent déduire aux fins du calcul de l'impôt en fonction d'une proportion des gains, des intérêts, des impôts, de la dépréciation et de l'amortissement. La législation proposée est généralement conforme aux recommandations du rapport Action 4 de l'Organisation de coopération et de développement économiques concernant son initiative en matière d'érosion de la base d'imposition et du transfert de bénéfices. Compte tenu des dernières mises à jour, il est maintenant proposé que les règles du régime RDEIF s'appliquent aux années d'imposition débutant le 1<sup>er</sup> octobre 2023 ou après cette date, plutôt qu'à la date initialement proposée (1<sup>er</sup> janvier 2023). Selon la plus récente version de l'avant-projet de loi, aucune incidence n'est prévue sur la SCHL ou la FCH.

# Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) Intégration des occasions et des risques financiers liés aux changements climatiques

Nous continuons d'élargir nos capacités et nos processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques financiers liés au climat afin de faciliter le respect de toutes les recommandations du GIFCC et de la ligne directrice B-15, Gestion des risques climatiques, récemment publiée par le BSIF. Nous continuons de progresser dans la mise en œuvre de structures et de processus de surveillance et de gestion des risques financiers liés au climat. De plus, nous améliorerons la divulgation des risques financiers et des répercussions sur nos activités et notre stratégie dans les périodes à venir.

Afin de continuer d'harmoniser nos efforts avec les attentes en matière de gestion des risques climatiques et de production de rapports, nous avons lancé le projet Intégration des risques et des occasions liés aux changements climatiques. Nous pourrons ainsi consacrer officiellement des ressources à l'avancement de nos pratiques de gestion des risques climatiques. Le projet vise à s'assurer que la SCHL respecte les exigences du GIFCC et du BSIF (B-15), comprend et gère les répercussions potentielles des risques et des occasions liés aux changements climatiques sur ses activités et demeure résiliente face aux risques et aux catastrophes associés aux changements climatiques. Un comité directeur, composé de représentants de nos secteurs d'activité et de nos fonctions des domaines des politiques, de la gestion des risques et des services d'entreprise, assure la surveillance du projet.

Le Comité de la haute direction a approuvé la première phase du plan de projet de 2023 (livrables, échéanciers et engagements en matière de ressources). Il traite des catégories de la gouvernance et de la gestion des risques des exigences de la ligne directrice B-15 du BSIF. Une planification est en cours pour faire progresser davantage notre travail associé aux catégories de la stratégie ainsi que des indicateurs et objectifs des exigences de la ligne directrice B-15 du BSIF.

D'autres commentaires seront inclus dans le Rapport annuel 2023.

# **RÉSULTATS FINANCIERS**

# Points saillants financiers

#### Bilans consolidés résumés

Au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022	Activités o		Activités d' prêt hypo		Activit finance hypoth	ement	Éliminat	ions	Tota	al
(en millions)	2023	2022	2023	2022 (retraité)	2023	2022	2023	2022	2023	2022 (retraité)
Total de l'actif	18 321	17 642	17 134	16 766	269 902	263 752	(985)	(992)	304 372	297 168
Total du passif Total des capitaux	17 449	16 796	7 253	6 996	268 514	262 421	(995)	(1 006)	292 221	285 207
propres du Canada	872	846	9 881	9 770	1 388	1331	10	14	12 151	11 961

Le total des capitaux propres du Canada a augmenté de 190 millions de dollars (2 %), principalement en raison d'un résultat global de 585 millions de dollars, partiellement contrebalancé par les 395 millions de dollars de dividendes déclarés en 2023.

L'actif total a augmenté de 7 204 millions de dollars (2 %), surtout pour les raisons suivantes :

- Une augmentation de 5 978 millions de dollars (2 %) des prêts au coût amorti, alors que les nouveaux prêts du programme des OHC ont dépassé les échéances, entraînant une augmentation de 5 500 millions de dollars (2 %) des prêts; ainsi qu'une augmentation de 476 millions de dollars en prêts supplémentaires dans le cadre de l'initiative Financement de la construction de logements locatifs (iFCLL), du Fonds national de co-investissement pour le logement (FNCIL) et des programmes du Prêt canadien pour des maisons plus vertes (PCMV).
- Une augmentation de 938 millions de dollars (100 %) des montants à recevoir du gouvernement du Canada, principalement en raison de règlements importants à la fin de l'exercice financier du gouvernement.
- Une augmentation des placements en valeurs mobilières évalués à la juste valeur par l'intermédiaire des autres éléments du résultat global de 460 millions de dollars (3 %) en raison des taux d'intérêt moins élevés au cours du trimestre.

Le passif total a augmenté de 7 014 millions de dollars (2 %), principalement en raison d'une hausse des emprunts au coût amorti des OHC et d'une augmentation des emprunts auprès du gouvernement du Canada pour financer les prêts de la SNL, comme expliqué précédemment. Les intérêts courus à payer ont également augmenté, car les paiements de coupons ne sont effectués qu'aux deuxième et quatrième trimestres et que les dividendes déclarés en mars 2023 ont été payés en avril 2023, représentant une augmentation de 395 millions de dollars des dividendes à payer.

# États consolidés résumés des résultats et du résultat global

Trois mois clos le	Activite	és d'aide		tivités rance prêt		vités de icement				
31 mars	au log	gement	hypo	thécaire	hypo	thécaire	Élimin	ations	Ţ	otal
				2022						2022
(en millions)	2023	2022	2023	(retraité)	2023	2022	2023	2022	2023	(retraité)
Financement public	2 136	1 655	-	-	-	-	-	-	2 136	1 655
Programmes										
de logement	(2 029)	(1 585)	-	-	-	-	-	-	(2 029)	(1 585)
Primes et droits acquis	-	-	7	5	201	194	-	-	208	199
Résultats liés à										
l'administration										
de l'assurance	-	-	210	274	-	-	-	-	210	274
Charges opérationnelles	(123)	(71)	(39)	(45)	(16)	(19)	-	-	(178)	(135)
Tous les autres produits <sup>1</sup>	20	9	53	22	18	16	3	5	94	52
Résultat avant impôt	4	8	231	256	203	191	3	5	441	460
Impôt sur le revenu	(2)	(2)	(55)	(64)	(52)	(48)	(1)	(1)	(110)	(115)
Résultat net	2	6	176	192	151	143	2	4	331	345
Autres éléments du										
résultat global (perte)	24	120	185	(270)	51	(89)	(6)	14	254	(225)
Résultat global	26	126	361	(78)	202	54	(4)	18	585	120

<sup>1</sup> Comprend les produits d'intérêts nets, les résultats financiers nets, les autres produits et les produits des services d'autoassurance.

Le résultat avant impôt total a diminué de 19 millions de dollars (4 %) comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent, principalement en raison de ce qui suit :

- Une augmentation de 444 millions de dollars (28 %) des dépenses des programmes de logement, principalement attribuable aux montants de 324 millions de dollars pour le FNCIL, de 68 millions de dollars pour l'ACL, de 43 millions de dollars pour l'Initiative canadienne de logement communautaire (ICLC) et de 250 millions de dollars pour le supplément unique à l'ACL. Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par une diminution de 215 millions de dollars de l'ICRL. En raison de la nature de nombreux programmes de la SNL, les tendances de financement devraient varier considérablement d'une année à l'autre.
- Une augmentation de 43 millions de dollars (32 %) des charges opérationnelles, qui s'explique principalement par les charges administratives de 37 millions de dollars engagées par l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour administrer le supplément unique à l'ACL.
- Une baisse de 64 millions de dollars (23 %) des résultats liés à l'administration de l'assurance principalement attribuable à une augmentation des charges liées à l'administration de l'assurance au cours de la période par rapport au même trimestre l'an dernier, où le volume de prêts en souffrance a diminué. Les conditions économiques meilleures que prévu et les mises à jour des hypothèses de modèle à la suite de la transition à l'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> janvier 2022 ont entraîné une importante révision de l'estimation de notre passif au titre des règlements engagés.
- Cela a été partiellement contrebalancé par une augmentation de 481 millions de dollars (29 %) du financement public des programmes de logement attribuable à l'augmentation des dépenses décrite précédemment et à une augmentation de 42 millions de dollars (81 %) de tous les autres produits. L'augmentation des autres produits est principalement attribuable à une hausse de 22 millions de dollars (1 100 %) des revenus d'intérêts nets et de 34 millions (41 %) des produits de placements en raison de la hausse des taux d'intérêt par rapport au même trimestre l'an dernier.

Les autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt, ont augmenté de 479 millions de dollars (213 %) par rapport au même trimestre l'an dernier, principalement en raison de mouvements économiques.

- La baisse des taux d'intérêt et le rendement élevé des placements ont entraîné des gains latents de 249 millions de dollars sur nos placements et des gains de 42 millions de dollars sur la réévaluation des régimes à prestations déterminées. Les gains ont été contrebalancés par des charges liées au financement de l'assurance plus élevées de 37 millions de dollars.
- Au cours du même trimestre de l'an dernier, les taux d'intérêt ont augmenté, ce qui a entraîné des pertes latentes de 579 millions de dollars sur les placements. Ces pertes ont été contrebalancées par des gains de 254 millions sur la réévaluation des régimes à prestations déterminées et de 100 millions de dollars sur les produits de financement de l'assurance.

# Paramètres et ratios financiers

# Assurance prêt hypothécaire

	Contrats d'assurance en vigueur (G\$)					
	p.	\u				
(en millions, sauf indication contraire)	31 mars 2023	31 décembre 2022				
Propriétaires-occupants (à l'unité)	176	179				
Portefeuille	82	84				
Immeubles collectifs résidentiels	142	136				
Total	400	399				

Les contrats d'assurance en vigueur ont augmenté de 1 milliards de dollars en raison du volume de contrats arrivant à échéance plus élevé que celui des nouveaux contrats d'assurance. Les nouveaux prêts assurés totalisaient 12 milliards de dollars, tandis que l'amortissement et le remboursement estimés des prêts se chiffraient à 11 milliards de dollars.

(en millions, sauf indication contraire)	Volun prêts a (logen		Volum prêts a (\$ Tro	ssurés	Primo droits p	erçus¹	U	ments yés²	•	sur services ntractuels
,	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	31 mars 2023	31 décembre 2022
Propriétaires-occupants										
(à l'unité)	7 090	12 438	2 294	4 211	80	149	16	11	1 970	1 938
Portefeuille	3 663	2 050	1 007	581	4	2	1	-	91	94
Immeubles collectifs										
résidentiels	44 568	41 789	8 715	7 932	180	248	2	-	2 551	2 515
Total	55 321	56 277	12 016	12 724	264	399	19	11	4 612	4 547

<sup>1</sup> Il est possible que les primes et les droits perçus ne correspondent pas aux primes reçues sur les contrats d'assurance souscrits pendant la période ni aux primes et aux droits différés sur les contrats d'autoassurance souscrits pendant la période, en raison de la date de réception.

Le volume d'assurance pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité a diminué dans toutes les provinces, car les prix élevés des logements et la hausse des taux d'intérêt ont exercé des pressions à la baisse sur le volume de prêts assurés. Le volume d'assurance de portefeuille a augmenté dans toutes les provinces, sauf en Colombie-Britannique, en raison de l'intérêt accru des grands prêteurs pour les activités de titrisation dans un contexte de taux d'intérêt élevés. L'augmentation des volumes d'assurance pour immeubles collectifs résidentiels est alimentée par une hausse du nombre de logements neufs assurés, particulièrement en raison de la demande à l'égard du produit APH Select, qui met l'accent sur l'abordabilité, l'accessibilité et la compatibilité climatique.

Le montant total des prêts assurés a diminué, principalement en raison de la baisse du volume d'assurance pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité et du montant moyen des prêts assurés attribuable au recul des prix des habitations. La diminution du volume d'assurance pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité est partiellement contrebalancée par les augmentations du volume d'assurance de portefeuille et d'assurance pour immeubles collectifs résidentiels. Ces augmentations découlent de la hausse du volume de logements, comme expliqué précédemment.

La diminution de 135 millions de dollars (34 %) des primes et des droits perçus s'explique par la baisse du volume d'assurance pour propriétaires-occupants souscrite à l'unité et du montant moyen de prêt assuré, comme expliqué précédemment. Elle est aussi attribuable à la baisse des primes pour les immeubles collectifs résidentiels en raison du grand nombre de prêts APH Select, dont le taux de prime est plus bas.

Les règlements payés ont augmenté de 8 millions de dollars (73 %), principalement en raison d'une hausse de 5 millions de dollars (45 %) des règlements payés pour des prêts pour propriétaires-occupants à l'unité. Cette hausse est attribuable à une diminution du nombre de recouvrements sur jugement auprès des emprunteurs.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les règlements payés font référence aux montants nets en espèces payés pour des règlements de demandes, à l'exclusion des frais d'administration des demandes.

La MSC a augmenté de 65 millions de dollars (1 %) en raison d'une MSC supplémentaire de 115 millions de dollars liée aux nouveaux prêts souscrits au cours du trimestre, des variations de 79 millions de dollars dans les estimations des flux de trésorerie futurs et de 25 millions de dollars d'accroissement des intérêts. Cette augmentation est contrebalancée par une baisse de 154 millions de dollars en raison de la MSC réalisée. La variation favorable des estimations s'explique par des variables économiques meilleures que prévu.

	Trois mois o	Trois mois clos le 31 mars		
(En pourcentage)	2023	2022 (retraité)		
Ratio des charges liées à l'administration de l'assurance <sup>1, 2</sup>	8,7	(28,0)		
Ratio des charges opérationnelles	17,0	21,0		
Ratio mixte	25,7	(7,0)		
Ratio de la marge sur services contractuels nette initiale	48,3	71,2		
Indice de l'importance des règlements	33,0	27,0		
Rendement des capitaux propres	7,2	7,1		
Rendement des capitaux propres requis	7,7	8,9		

<sup>1</sup> Lors de l'adoption de l'IFRS 17, le pourcentage de pertes qui était calculé précédemment en vertu de l'IFRS 4 a été remplacé par ce pourcentage.

Le ratio des charges liées à l'administration de l'assurance et le ratio mixte ont augmenté principalement en raison de la hausse des charges liées à l'administration de l'assurance en 2023. Cette hausse est attribuable à l'annulation du passif au titre des règlements engagés en 2022, à la diminution du volume de prêts en souffrance, aux conditions économiques meilleures que prévu et aux mises à jour des hypothèses de modèle à la suite de la transition à l'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La diminution du ratio des charges opérationnelles est principalement attribuable à la baisse des charges opérationnelles et des coûts relatifs à la transformation technologique.

Le ratio de la marge sur services contractuels nette initiale a diminué principalement en raison de l'augmentation du volume du produit APH Select, dont la marge de service contractuelle initiale est plus faible.

L'indice de l'importance des règlements a augmenté en raison de la baisse du produit des ventes, car le prix moyen des habitations a diminué par rapport au même trimestre l'exercice précédent.

Le rendement des capitaux propres est demeuré stable par rapport au même trimestre de l'exercice précédent.

La baisse du ratio du rendement des capitaux propres requis pour les neuf mois clos le 31 mars est attribuable à la baisse du résultat net, principalement en raison de l'augmentation des charges liées aux demandes de règlement d'assurance, comme expliqué précédemment.

	Au 31 ma	rs 2023	Au 31 décembre 2022		
	Nombre de prêts en souffrance	Taux de prêts en souffrance	Nombre de prêts en souffrance	Taux de prêts en souffrance	
Propriétaires-occupants (à l'unité)	3 081	0,36 %	2 920	0,34 %	
Portefeuille	967	0,16 %	836	0,14 %	
Immeubles collectifs	76	0,26 %	108	0,38 %	
Total	4 124	0,28 %	3 864	0,25 %	

Le taux de prêts en souffrance correspond aux prêts en retard depuis plus de 90 jours en pourcentage des prêts assurés en cours de remboursement. Les prêts en souffrance sont restés bas dans toutes les régions, ce qui concorde avec la vigueur de la conjoncture économique. Il y a eu une légère augmentation du taux de prêts en souffrance principalement en raison de l'augmentation de défauts de paiement en Alberta, en Ontario et au Québec.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le ratio des charges liées à l'administration de l'assurance pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité et l'assurance de portefeuille à l'exclusion des immeubles collectifs s'est établi à 9,3 % pendant les trois mois clos le 31 mars 2023 ((50,2) % pour les trois mois clos le 31 mars 2022).

# Financement hypothécaire

	Total des cautionnen	nents en vigueur (G\$)
		u
	31 mars 2023	31 décembre 2022
Titres hypothécaires émis en vertu de la		
Loi nationale sur l'habitation (TH LNH)	221	216
OHC	260	255
Total	481	471

Le total des cautionnements en vigueur correspond à l'obligation maximale de remboursement du capital liée à nos cautionnements de paiement périodique. Les cautionnements en vigueur ont totalisé 481 milliards de dollars au 31 mars 2023, une hausse de 10 milliards de dollars (2 %), car le montant des nouveaux titres cautionnés a été supérieur à celui des cautionnements arrivés à échéance, du réinvestissement du capital et des remboursements anticipés.

	Nouveaux titres	cautionnés (G\$)	Droits de cautionnement et de demande perçus¹		
	Trois mois clos le 31 mars				
(en millions, sauf indication contraire)	2023	2022	2023	2022	
TH LNH	33	33	149	177	
OHC	10	10	43	42	
Total	43	43	192	219	

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Droits de cautionnement et de demande perçus pour les TH LNH, droits de cautionnement perçus pour les OHC.

Les nouveaux titres cautionnés sont demeurés stables par rapport au même trimestre de l'exercice précédent. Les droits de cautionnement et de demande perçus ont diminué de 27 millions de dollars (12 %), principalement en raison d'un plus grand nombre d'émissions de blocs liés à l'abordabilité assortis de droits moins élevés.

	Trois mois clos le 31 mars		
(En pourcentage)	2023	2022	
Ratio des charges opérationnelles	6,5	7,4	
Rendement des capitaux propres	44,4	38,9	

Par rapport à 2022, le ratio des charges opérationnelles est inférieur et le rendement des capitaux propres est supérieur. Cette situation s'explique principalement par l'augmentation des droits de cautionnement et de demande acquis, car les anciens blocs dont les droits sont moins élevés sont entièrement comptabilisés et remplacés par de nouveaux blocs dont les droits connexes sont plus élevés.

# Financement public

Le tableau qui suit présente le rapprochement entre le financement public autorisé par le Parlement qui nous est accordé pendant l'exercice du gouvernement (clos le 31 mars) et le montant que nous avons reçu pendant l'année civile.

	Trois mois clos le 31 m	ars
(en millions)	2023	2022
Montants autorisés en 2022-2023 (2021-2022)		
Budget principal des dépenses	3 549	3 259
Budget supplémentaire des dépenses A 1, 2, 5	46	1 800
Budget supplémentaire des dépenses B <sup>1,3,5</sup>	693	44
Budget supplémentaire des dépenses C <sup>1, 4, 5</sup>	1 119	41
Total du financement public de l'exercice	5 407	5 144
Moins : la tranche comptabilisée à l'année civile 2022 (2021)	(2 129)	(2 367)
Moins: le financement public inutilisé pour 2022-2023 (2021-2022)	(1 197)	(1 049)
Moins : le financement bloqué	(48)	(53)
Tranche du financement public pour 2022-2023 (2021-2022)		
comptabilisée en 2023 (2022)	2 033	1 675
Montants autorisés en 2023-2024 (2022-2023)		
Budget principal des dépenses	5 105	3 549
Budget supplémentaire des dépenses A 1, 2, 5	3 103	46
Budget supplémentaire des dépenses B 1, 3, 5		693
Budget supplémentaire des dépenses C <sup>1, 4, 5</sup>	-	1 119
Total du financement public pour l'exercice	5 105	5 407
Moins la tranche à comptabiliser pendant les trimestres suivants	(5 105)	(4 162)
Moins : crédits inutilisés prévus pour 2023-2024 (réellement inutilisés		
en 2022-2023)	-	(1 197)
Moins : le financement bloqué	-	(48)
Tranche de financement public de 2023-2024 (2022-2023) comptabilisée en 2023 (2022)		_
Total du financement public – trois mois clos le 31 mars	2 033	1 675

- Les budgets supplémentaires des dépenses correspondent à la tranche supplémentaire de financement public qui a été votée par le Parlement pendant l'exercice du gouvernement.
- Budget supplémentaire des dépenses A 2022-2023 approuvé pour l'ICRL et le Fonds d'urgence pour Granville Island. (2021-2022 pour l'ICRL, le FNCIL, le PCMV, le Fonds d'urgence pour Granville Island, l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial [AUCLC], l'ACL et le financement pour
- <sup>3</sup> Budget supplémentaire des dépenses B 2022-2023 approuvé pour l'ICRL, le Fonds pour l'innovation en matière de logement abordable, l'Initiative des terrains fédéraux, l'IFCLL, la pyrrhotite, le FNCIL, l'IAPP, la Stratégie sur le logement des Autochtones en milieux urbain, rural et nordique, l'AUCLC, les maisons d'hébergement d'urgence pour femmes et filles, l'ACL, l'ACL pour les femmes et les enfants fuyant la violence et l'Initiative de recherche et de données. (2021-2022 pour l'iFCLL).
- Budget supplémentaire des dépenses C 2022-2023 approuvé pour le PCMV et la Charte des droits des acheteurs d'une propriété. (2021-2022 pour la construction et l'exploitation de maison d'hébergement et de maisons de transition pour les femmes et les enfants autochtones, les personnes 2ELGBTQQIA+, l'Initiative fédérale de logement communautaire [IFLC], l'Initiative de recherche et de données).
- Nous excluons le financement reçu pour le Fonds d'urgence pour Granville Island de nos états financiers consolidés parce que nous ne contrôlons pas les activités de Granville Island.

# Gestion du capital

#### Cadres de référence

Pour nos activités d'aide au logement, en vertu de l'article 29 de la Loi sur la SCHL, nous maintenons une réserve pour la gestion du risque de taux d'intérêt lié aux prêts remboursables par anticipation et du risque de crédit lié aux prêts non garantis. Les résultats des programmes d'octroi de prêts sont conservés dans cette réserve, à l'exception des fluctuations latentes de la juste valeur, ainsi que les gains et pertes sur la réévaluation des régimes de retraite à prestations déterminées. Les variations latentes de la juste valeur marchande et les pertes sur la réévaluation du régime à prestations déterminées sont imputées aux résultats non distribués jusqu'à leur réalisation. À l'exception du fonds de réserve, nous n'affectons pas de capital pour nos activités d'aide au logement, car celles-ci ne présentent pas pour la SCHL de risques financiers importants qu'elle n'atténue pas déjà autrement.

Pour nos activités d'assurance prêt hypothécaire, notre cadre de gestion du capital respecte les règlements du BSIF en ce qui concerne l'utilisation du ratio du capital disponible sur le capital minimal requis (TSAH), car notre capital économique est inférieur aux exigences réglementaires du BSIF en matière de capital.

Pour nos activités de financement hypothécaire, notre cadre de gestion du capital est conforme aux pratiques exemplaires du secteur et intègre les principes réglementaires du BSIF, y compris ceux qui sont énoncés dans sa ligne directrice E-19, Évaluation interne des risques et de la solvabilité, et ceux du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Dans le cadre de notre évaluation de la suffisance du capital, nous avons recours à une approche intégrée visant à évaluer nos besoins tant du point de vue du capital réglementaire que du capital économique, afin d'établir des cibles de capital qui tiennent compte de notre stratégie et de notre appétit pour le risque.

En août 2022, notre Conseil d'administration a approuvé le maintien de cibles internes de 155 % et de 105 % ainsi que de niveaux opérationnels de 165 % et de 110 %, respectivement, pour les activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire, pour 2023. En ce qui concerne les activités de financement hypothécaire, le Conseil d'administration a approuvé une réduction du capital économique requis au niveau opérationnel, qui passera de 2,7 milliards de dollars à 1,8 milliard de dollars, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### **Ratios**

Le tableau qui suit présente nos ratios du capital.

	Au			
(En pourcentage)	31 mars 2023	31 décembre 2022 (retraité)		
Assurance prêt hypothécaire : Capital disponible sur le capital minimal requis (TSAH)	176	175		
Financement hypothécaire : Ratio du capital disponible sur le capital requis <sup>1</sup>	114	112		

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> En 2023, le capital requis utilisé pour calculer le ratio du financement hypothécaire a été mis à jour pour tenir compte de l'exigence minimale en matière de liquidités, ce qui a fait baisser de 37 points de pourcentage notre ratio comparatif de 2022.

Le ratio du capital disponible sur le capital minimal requis des activités d'assurance prêt hypothécaire est demeuré stable au premier trimestre de 2023, car les dividendes déclarés ont contrebalancé le résultat net pour le trimestre. La mise en œuvre de l'IFRS 17 n'a eu qu'une incidence négligeable sur le capital disponible au 31 décembre 2022 (voir la note 9 des états financiers consolidés trimestriels non audités). Lors de la transition vers l'IFRS 17 le 1er janvier 2022, nos capitaux propres ont augmenté de 64 millions de dollars (voir la note 3 des états financiers consolidés trimestriels non audités). Au cours de l'exercice 2022, l'incidence sur les capitaux propres attribuable à la production de rapports selon l'IFRS 17 au lieu de l'IFRS 4 a entraîné une baisse de 70 millions de dollars. Il en résulte une variation nette de 6 millions de dollars du capital disponible au 31 décembre 2022. L'IFRS 17 n'a pas eu d'incidence sur le capital affecté en 2022, car les exigences du TSAH reflétant l'IFRS 17 sont entrées en vigueur le 1er janvier 2023. Par conséquent, le ratio selon le TSAH est demeuré inchangé au 31 décembre 2022.

Le ratio du capital disponible sur le capital requis des activités de financement hypothécaire est demeuré stable, car les dividendes versés ont contrebalancé le résultat net pour le trimestre.

Voir la note 9 des états financiers consolidés trimestriels non audités, Gestion du capital, pour en savoir plus.

# **DONNÉES TRIMESTRIELLES HISTORIQUES**

(en millions, sauf indication contraire)	T1 2023	T4 2022 (retraité) <sup>4</sup>	T3 2022 (retraité) <sup>4</sup>	T2 2022 (retraité) <sup>4</sup>	T1 2022 (retraité) <sup>4</sup>	T4 2021	T3 2021	T2 2021
Résultats consolidés								
Total de l'actif	304 372	297 168	304 049	297 593	299 160	300 357	300 457	295 629
Total du passif	292 221	285 207	292 073	285 465	286 761	287 147	287 206	282 402
Total des capitaux propres du Canada	12 151	11 961	11 976	12 128	12 399	13 210	13 251	13 227
Total des produits et du financement public Total des charges (y compris l'impôt sur	2 642	1 378	1 035	995	2 178	1 956	1 076	1 199
le résultat)	2 311	1 009	644	661	1 833	1 472	662	739
Résultat net	331	369	391	334	345	484	414	460
Aide au logement								
Financement public	2 136	810	454	489	1 655	1 277	452	547
Résultat net (perte)	2	76	23	35	6	38	10	24
Total des capitaux propres du Canada	872	846	799	781	695	569	547	507
Assurance prêt hypothécaire <sup>6</sup>								
Contrats d'assurance en vigueur (G\$) <sup>2</sup>	400	399	397	397	394	401	404	409
Volume de prêts assurés <sup>1</sup>	12 016	17 181	18 027	18 390	12 724	18 659	13 356	15 392
Primes et droits perçus	264	354	416	506	399	547	417	508
Primes et droits acquis	7	6	6	6	5	353	350	349
Produit des activités d'assurance	230	223	210	220	214	-	-	-
Règlements payés	19	20	19	14	11	30	45	30
Charges liées aux règlements d'assurance	-	-	-	-	-	(57)	(12)	(63)
Charges liées à l'administration de l'assurance	(20)	(18)	68	(4)	60	-	-	-
Résultat net	176	145	222	168	192	302	265	315
Taux de prêts en souffrance	0,28 %	0,25 %	0,24 %	0,25 %	0,26 %	0,28 %	0,29 %	0,31 %
Pourcentage de pertes	-	-	-	-	-	(16,1) %	(3,4) %	(18,1) %
Ratio des charges liées à l'administration de l'assurance	8,7 %	8,1 %	(32,4) %	1,8 %	(28,0) %	- %	- %	- %
Ratio des charges opérationnelles	17,0 %	22,0 %	19,5 %	19,1 %	21,0 %	23,0 %	21,1 %	23,4 %
Ratio mixte Ratio de la marge sur services contractuels	25,7 %	30,1 %	(12,9) %	20,9 %	(7,0) %	6,9 %	17,7 %	5,3 %
nette initiale	48,3 %	54,3 %	73,1 %	73,4 %	71,2 %	-	-	-
Indice de l'importance des règlements	33,0 %	32,4 %	29,6 %	24,8 %	27,0 %	28,4 %	30,8 %	27,8 %
Rendement des capitaux propres	7,2 %	5,9 %	9,0 %	6,6 %	7,1 %	10,1 %	9,5 %	11,3 %
Rendement des capitaux propres requis  Capital disponible sur le capital minimal requis	7,7 %	6,3 % 175 %	10,1 % 184 %	7,8 % 193 %	8,9 % 194 %	14,0 % 213 %	12,0 % 209 %	13,5 % 201 %
(% selon le TSAH)  Pourcentage estimé des prêts hypothécaires résidentiels en cours de remboursement au	176 %	1/3 /6	104 /0	193 //	154 /0	213 //	209 /6	201 /0
Canada qui sont assurés par la SCHL	19,2 %	19,2 %	19,4 %	19,9 %	20,1 %	21,0 %	23,1 %	24,2 %
Financement hypothécaire								
Cautionnements en vigueur (G\$) <sup>2</sup>	481	471	463	456	460	461	460	461
Titres cautionnés (G\$)	43	50	50	44	43	48	51	46
Droits de cautionnement et de demande perçus	192	301	227	215	219	338	250	229
Droits de cautionnement et de demande acquis	201	193	189	180	194	189	179	176
Résultat net	151	195	142	127	194	139	139	126
Ratio des charges opérationnelles	6,5 %	7,5 %	7,3 %	7,9 %	7,4 %	8,2 %	7,6 %	8,5 %
Rendement des capitaux propres	44,4 %	7,5 % 39,0 %	7,5 % 42,4 %	36,8 %	38,9 %	36,6 %	36,4 %	32,2 %
Capital économique disponible sur le capital requis <sup>3</sup>	114 %	112 %	109 %	108 %	110 %	113 %	109 %	107 %
Pourcentage estimé des prêts hypothécaires résidentiels en cours de remboursement au Canada qui sont regroupés en blocs de								
titres cautionnés par la SCHL	23,2 %	22,9 %	22,8 %	22,9 %	23,3 %	24,1 %	26,3 %	27,2 %

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le volume total de prêts assurés comprend les substitutions au titre de l'assurance de portefeuille.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Notre exposition totale est inférieure à la somme de ces chiffres, car nous assurons une partie des instruments compris dans les cautionnements en vigueur.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> En 2023, le capital requis utilisé pour calculer le ratio du financement hypothécaire a été mis à jour pour tenir compte de l'exigence minimale en matière de liquidités, ce qui a entraîné des ajustements aux ratios historiques.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Les chiffres ont été retraités pour refléter l'adoption de l'IFRS 17, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

# États financiers consolidés trimestriels non audités TABLE DES MATIÈRES

RESPONSABILITE DE LA DIRECTION RELATIVEMENT A LA PRESENTATION DE L'INFORMATION FINANCIERE	20
BILAN CONSOLIDÉ	
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT GLOBAL	22
ÉTAT CONSOLIDÉ DES CAPITAUX PROPRES DU CANADA	
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS	25
1. INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ	25
2. MODE DE PRÉPARATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES	
3. CHANGEMENTS COMPTABLES EN VIGUEUR ET À VENIR	
4. JUGEMENT CRITIQUE DANS L'APPLICATION DE MÉTHODES COMPTABLES ET LA PRÉPARATION D'ESTIMATIONS	27
5. INFORMATIONS SECTORIELLES	30
6. FINANCEMENT PUBLIC ET CHARGES DES PROGRAMMES DE LOGEMENT	
7. ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE	33
8. FINANCEMENT HYPOTHÉCAIRE	38
9. GESTION DU CAPITAL	
10. ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR	
11. PLACEMENTS EN VALEURS MOBILIÈRES	
12. PRÊTS	
13. EMPRUNTS	
14. PRODUITS ET CHARGES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS	
15. RISQUE DE MARCHÉ	
16. RISQUE DE CRÉDIT	
17. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	
18. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	
19. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	
20. ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS	53

# RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Période close le 31 mars 2023

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés trimestriels non audités conformément à la norme comptable internationale *Information financière intermédiaire* (IAS 34), ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers consolidés trimestriels non audités exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans le rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers consolidés trimestriels non audités.

À notre connaissance, ces états financiers consolidés trimestriels non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de notre situation financière, de nos résultats d'exploitation et de nos flux de trésorerie, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers consolidés trimestriels non audités.

**Romy Bowers** 

Présidente et première dirigeante

Michel Tremblay, CPA, CA

Chef des finances et premier vice-président,

Services d'entreprise

19 mai 2023

# **BILAN CONSOLIDÉ**

			Au	
			31 décembre 2022	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022
(en millions de dollars canadiens)	Notes	31 mars 2023	(retraité)	(retraité)
Actif				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20	2 585	2 649	1 525
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente		450	650	-
Intérêts courus à recevoir		1 337	878	720
Placements en valeurs mobilières :				
À la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)	10	136	133	289
À la juste valeur par le biais des autres éléments				
du résultat global	10, 11	18 503	18 043	19 982
Au coût amorti	10, 11	3 340	3 578	2 817
Instruments dérivés		32	-	31
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	6	938	-	363
Prêts:	12			
À la juste valeur par le biais du résultat net		471	469	500
Au coût amorti		275 185	269 207	272 781
Débiteurs et autres actifs		721	941	535
Immeubles de placement		402	402	314
Actif au titre des régimes à prestations déterminées		272	218	-
		304 372	297 168	299 857
Passif				
Créditeurs et autres passifs		1 109	707	606
Intérêts courus à payer		1 249	818	612
Dividendes à payer		395	-	-
Instruments dérivés		39	87	50
Passif des contrats d'assurance	7	6 431	6 405	6 132
Montants à payer au gouvernement du Canada	6	-	6	-
Emprunts:	13			
À la juste valeur par le biais du résultat net		358	374	475
Au coût amorti		279 558	273 770	275 869
Passif au titre des régimes à prestations déterminées		171	166	250
Primes et droits non acquis	7, 8	2 606	2 604	2 321
Passif d'impôt différé		305	270	268
·		292 221	285 207	286 583
Engagements et passifs éventuels	20			
Capitaux propres du Canada	9			
Capital d'apport		25	25	25
Cumul des autres éléments du résultat global		(513)	(725)	130
Fonds de réserve		28	17	29
Résultats non distribués		12 611	12 644	13 090
		12 151	11 961	13 274
		304 372	297 168	299 857

# ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT GLOBAL

		Trois mois clos le 31 mars			
(en millions de dollars canadiens)	Notes	2023	2022 (retraité)		
Produit d'intérêts		1 661	1 131		
Charges d'intérêts		(1 641)	(1 133)		
Produits (pertes) d'intérêts nets		20	(2)		
Produit des activités d'assurance	7	230	214		
Produits (charges) liés à l'administration de l'assurance	7	(20)	60		
Résultats liés à l'administration de l'assurance		210	274		
Produits de placements		116	82		
Pertes nettes sur les instruments financiers	14	(21)	(6)		
Charges de financement de l'assurance pour les contrats souscrits	7	(37)	(25)		
Résultats financiers nets		58	51		
Financement public	6	2 136	1 655		
Programmes de logement	6	(2 029)	(1 585)		
Primes et droits acquis	7, 8	208	199		
Charges opérationnelles		(178)	(135)		
Autres produits		10	1		
Produits des services d'autoassurance		6	2		
Résultat avant impôt		441	460		
Impôt sur le revenu	18	(110)	(115)		
Résultat net		331	345		
Autres éléments du résultat global, après impôt					
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net (perte)					
Gains (pertes) nets latents sur les titres de créance désignés à la JVAERG		227	(580)		
Reclassement des gains sur les titres de créance désignés à la juste					
valeur par le biais des autres éléments du résultat global sur cession					
pendant l'exercice		22	1		
Produits (charges) de financement de l'assurance pour les contrats émis	7	(37)	100		
		212	479		
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net					
Gains sur la réévaluation des régimes à prestations déterminées	17, 18	42	254		
Total des autres éléments du résultat global, après impôt		254	(225)		
Résultat global		585	120		

# ÉTAT CONSOLIDÉ DES CAPITAUX PROPRES DU CANADA

		Trois mois clos le 31	mars
(en millions de dollars canadiens)	Notes	2023	2022 (retraité)
Capital d'apport		25	25
Cumul des autres éléments du résultat global			
Solde de la réserve pour la juste valeur au début de la période		(900)	131
Autres éléments du résultat global (perte) – juste valeur		249	(579)
Solde de la réserve pour la juste valeur à la clôture de la période		(651)	(448)
Réserve pour le financement de l'assurance à l'ouverture		175	-
Incidence de l'adoption de l'IFRS 17	3	-	(1)
Réserve pour le financement de l'assurance à l'ouverture retraitée		175	(1)
Autres éléments du résultat global (perte) – réserve pour le			
financement de l'assurance		(37)	100
Solde de la réserve pour le financement de l'assurance à la clôture			
de la période		138	99
Solde à la clôture de la période		(513)	(349)
Fonds de réserve			
Solde au début de la période		17	29
Résultat net (perte)		11	(8)
Solde à la clôture de la période		28	21
Résultats non distribués			
Résultats non distribués à l'ouverture		12 644	13 025
Incidence de l'adoption de l'IFRS 17	3	-	65
Résultats non distribués à l'ouverture retraités		12 644	13 090
Résultat net		320	353
Autres éléments du résultat global		42	254
Dividendes	9	(395)	(995)
Total des résultats non distribués	·	12 611	12 702
Capitaux propres du Canada	9	12 151	12 399

# ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

		Trois mois clos le 31 mars			
(en millions de dollars canadiens)	diens)         Notes         2023           ctivités opérationnelles         331           er les flux de trésorerie nets liés aux         331           es et es comptes sur les instruments         12           les instruments financiers         80           éré         18         4           éré et pertes de valeur         19         5           prouvernents         (80)         10           és opérationnels         (80)         160           és opérationnels         (160)         160           érés et des valeur         32         122           gérés de l'érés et l	2022 (retraité)			
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles					
Résultat net		331	345		
Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets liés aux					
activités opérationnelles					
Amortissement des primes et escomptes sur les instruments					
financiers		12	34		
Pertes (gains) nettes sur les instruments financiers		80	52		
Impôt sur le résultat différé	18	4	9		
Amortissement, dépréciation et pertes de valeur					
des immobilisations corporelles et incorporelles		19	6		
Variation des actifs et passifs opérationnels					
Instruments dérivés			(52)		
Intérêts courus à recevoir			(505)		
Montants à recevoir du gouvernement du Canada		• •	(494)		
Débiteurs et autres actifs			11		
Créditeurs et autres passifs		_	384		
Intérêts courus à payer			509		
Passif des contrats d'assurance		31	74		
Régimes à prestations déterminées		-	(2)		
Primes et droits non acquis			40		
Autres		(2)	(5)		
Prêts	12				
Remboursements			12 544		
Décaissements		(10 885)	(10 754)		
Emprunts	13				
Remboursements		(6 073)	(15 914)		
Émissions		11 812	14 400		
		(272)	682		
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement					
Placements en valeurs mobilières					
Ventes et échéances		1 963	3 787		
Achats		(1 869)	(3 863)		
Règlement de contrats de change à terme					
Remboursements		53	69		
Décaissements		(127)	(72)		
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente		200	-		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(12)	(21)		
			(100)		
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			582		
Trésorerie et équivalents de trésorerie		(0.)	302		
Début de la période		2 6/19	1 525		
Clôture de la période			2 107		
Représentés par		2 303	2 107		
Trésorerie		1.47	120		
Équivalents de trésorerie			1 987 2 107		
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés		2 303	2 107		
aux activités opérationnelles					
Intérêts encaissés pendant la période		1 435	893		
Intérêts payés pendant la période			788		
Dividendes encaissés pendant la période		1 342	1		
Impôt sur le résultat payé pendant la période		58	93		

# NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS

# 1. Informations sur la Société

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL ou nous) est une société d'État canadienne créée en 1946, par suite de l'adoption de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement* (Loi sur la SCHL), afin de respecter les dispositions de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). Elle est également assujettie à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), en raison de sa désignation à la partie I de l'annexe III. La SCHL est une société d'État mandataire qui appartient exclusivement au gouvernement du Canada (gouvernement). Le Bureau national de la Société est situé au 700, chemin Montréal, Ottawa (Ontario), K1A 0P7, Canada.

Les présents états financiers consolidés trimestriels non audités au 31 mars 2023 et pour les trois mois clos à cette date ont été approuvés par notre Comité de vérification, qui a autorisé leur publication le 19 mai 2023.

# 2. Mode de préparation et principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés trimestriels non audités ont été préparés conformément à la norme comptable internationale *Information financière intermédiaire* (IAS 34); ils n'incluent pas toute l'information devant être fournie dans les états financiers consolidés annuels complets. Nous suivons les mêmes méthodes comptables, qui sont appliquées de la même manière, que celles indiquées à la note 2 et à la note 3 de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, et les états financiers consolidés trimestriels non audités doivent être lus en parallèle avec ces derniers.

#### Caractère saisonnier

Nous avons conclu que nos activités ne sont pas extrêmement saisonnières, conformément à l'IAS 34. Cependant, nos activités d'assurance de prêts hypothécaires et de financement hypothécaire sont exposées à des variations saisonnières. Les primes perçues pour certains produits d'assurance prêt hypothécaire fluctuent trimestriellement au gré du caractère saisonnier du marché de l'habitation. Ces variations dépendent du nombre de prêts hypothécaires initiés et de contrats d'assurance prêt hypothécaire souscrits, qui atteint habituellement un sommet au printemps et à l'été en raison des ventes de logements. Les règlements d'assurance varient d'un trimestre à l'autre en fonction surtout de la conjoncture économique de même que des caractéristiques du portefeuille des contrats d'assurance en vigueur, comme la taille et l'âge. Dans le cadre de nos activités de financement hypothécaire, les droits de cautionnement perçus sur les TH LNH sont généralement plus élevés au cours du dernier trimestre de l'année, car un plus grand nombre d'émetteurs garantissent des blocs supérieurs au seuil de catégorie 1 pour lesquels les droits sont plus élevés, dans le cadre de la gestion de leurs liquidités et de leurs exigences de capital.

# 3. Changements comptables en vigueur et à venir

# Modifications comptables en vigueur

Nous avons adopté l'IFRS 17, Contrats d'assurance, qui remplace l'IFRS 4, Contrats d'assurance, le 1<sup>er</sup> janvier 2023. La norme IFRS 17 décrit les exigences relatives à la comptabilisation et à la mesure du passif de nos contrats d'assurance. Nous appliquons les méthodes comptables présentées à la note 3 de nos états financiers consolidés du 31 décembre 2022.

Le tableau qui suit résume l'incidence de l'adoption de l'IFRS 17 sur notre bilan d'ouverture au 1er janvier 2022.

Poste des états financiers (en millions de dollars)	IFRS 4 31 décembre 2021	Ajustements	IFRS 17 1 <sup>er</sup> janvier 2022
Débiteurs et autres actifs	1 035	(500)	535
Créditeurs et autres passifs	650	(44)	606
Provision pour règlements	310	(310)	-
Passif des contrats d'assurance	-	6 132	6 132
Primes non acquises	8 684	(6 363)	2 321
Passif d'impôt différé	247	21	268
Capitaux propres du Canada	13 210	64	13 274

Le tableau qui suit résume la nature des ajustements apportés au bilan d'ouverture selon l'IFRS 17 au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Ajustement	Description
Mesure du passif des contrats d'assurance selon l'IFRS 17	Nous avons comptabilisé et évalué chaque groupe de contrats d'assurance comme si la norme s'était toujours appliquée et, lorsque cela n'était pas possible, nous avons appliqué la méthode de la juste valeur. Cet approche s'est traduite par une augmentation du passif des contrats d'assurance de 6 132 millions de dollars et une diminution correspondante des résultats non distribués de 4 615 millions de dollars (après déduction des impôts reportés de 1 539 millions de dollars).
Décomptabilisation des soldes	Les soldes suivants ont été décomptabilisés :
existants qui n'auraient pas existé en vertu de l'IFRS 17	<ul> <li>Les coûts d'acquisition différés, les droits du gouvernement du Canada différés, les recouvrements estimatifs sur jugement auprès des emprunteurs et les primes à recevoir déjà comptabilisées dans les débiteurs et autres actifs de 500 millions de dollars.</li> <li>Les droits du gouvernement du Canada à payer déjà comptabilisés dans les créditeurs et autres passifs de 61 millions de dollars.</li> <li>Les primes et droits non acquis liés à nos activités d'assurance prêt hypothécaire de 6 363 millions de dollars.</li> <li>Les provisions pour règlements de 310 millions de dollars.</li> <li>L'écart qui en résulte s'est traduit par une augmentation des résultats non distribués de 4 679 millions de dollars (après déduction des impôts reportés de 1 560 millions de dollars). Il en résulte aussi une augmentation des créditeurs et autres passifs de 17 millions de dollars en lien avec les primes non acquises au titre</li> </ul>

# Modifications comptables à venir

L'International Accounting Standards Board (IASB) n'a publié aucune nouvelle norme ayant une incidence sur nous à l'avenir.

# 4. Jugement critique dans l'application de méthodes comptables et la préparation d'estimations

Lors de la préparation des états financiers selon les IFRS, nous devons exercer notre jugement à diverses reprises, en plus de préparer des estimations et de poser des hypothèses, ce qui peut influer considérablement sur les montants comptabilisés dans les états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Si c'est le cas, l'incidence sera comptabilisée pendant les périodes ultérieures. Nous avons présenté les principales hypothèses en ce qui concerne l'avenir et les autres importantes sources d'incertitude relative aux estimations à la date de clôture qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et passifs au cours de l'exercice suivant à la note 4 de nos états financiers consolidés du 31 décembre 2022. Les changements importants apportés aux principales estimations sont reflétés ci-dessous.

# Utilisation d'estimations et d'hypothèses

#### Passif des contrats d'assurance

Le passif des contrats d'assurance est déterminé à l'aide de modèles déterministes des flux de trésorerie qui tiennent compte d'un éventail de conditions économiques possibles. Les hypothèses suivantes sont utilisées pour calculer les flux de trésorerie dans les limites du passif de nos contrats d'assurance :

#### Fréquence des demandes de règlement

#### Taux de prêts en souffrance et de demandes de règlement

Le taux de prêts en souffrance est un déterminant clé quant aux demandes de règlement futures. Il s'agit des prêts qui sont en souffrance depuis plus de 90 jours au titre de nos produits d'assurance pour propriétaires-occupants et d'assurance de portefeuille et depuis plus de 30 jours au titre des produits d'assurance pour immeubles collectifs. Une demande de règlement est présentée lorsqu'un emprunteur est en défaut et que le prêteur a procédé à la saisie. Les hypothèses relatives aux prêts en souffrance et aux demandes de règlement sont fondées sur notre propre expérience et nos attentes.

Une augmentation (diminution) des taux de prêts en souffrance ou de demandes de règlement attendus augmentera (réduira) le coût attendu des demandes de règlement, ce qui diminuera (augmentera) les bénéfices futurs.

#### Taux de résiliation

Une résiliation survient lorsqu'un contrat d'assurance n'est plus en vigueur et qu'il n'y a pas de demande de règlement. Les hypothèses relatives au taux de résiliation sont fondées sur l'expérience antérieure et sont ajustées au besoin pour refléter les attentes révisées.

Une augmentation (diminution) des taux de résiliation attendus réduira (augmentera) le coût attendu des demandes de règlement, ce qui augmentera (diminuera) les bénéfices futurs.

#### Taux de remboursement des prêts en souffrance

Un prêt n'est plus en souffrance lorsque l'emprunteur rembourse tous les montants en souffrance. Les hypothèses relatives au taux de remboursement des prêts en souffrance sont fondées sur l'expérience antérieure et sont ajustées au besoin pour refléter les attentes révisées.

Une augmentation (diminution) des taux de remboursement attendus réduira (augmentera) la fréquence attendue des demandes de règlement, ce qui augmentera (diminuera) les bénéfices futurs.

#### Importance des règlements

#### Perte en cas de défaut

La perte en cas de défaut représente les sorties nettes de fonds estimatives en cas de défaut, elle est fondée sur l'expérience antérieure et ajustée au besoin pour refléter les attentes révisées.

Une augmentation (diminution) de la perte en cas de défaut augmentera (réduira) le flux de trésorerie d'exécution, ce qui diminuera (augmentera) les bénéfices futurs attendus.

#### Conjoncture économique (taux de chômage, taux hypothécaires et indice de prix des habitations)

La conjoncture économique est fondée sur des hypothèses non financières utilisées pour prévoir les niveaux futurs des demandes de règlement. Les variations de ces hypothèses, qui ont une incidence sur la fréquence et l'importance des demandes de règlement et pourraient accroître ou réduire les flux de trésorerie d'exécution, ce qui aura une incidence sur les bénéfices futurs. Une hausse du taux de chômage et des taux hypothécaires ainsi qu'une baisse de l'indice des prix des habitations feront augmenter les demandes de règlement.

La méthode de détermination du passif au titre de la couverture restante et les règlements engagés comporte nécessairement un risque que les résultats réels s'écartent des estimations, parfois considérablement.

Le passif au titre des règlements engagés reflète les demandes au titre de sinistres survenus mais non déclarés (DSND), les demandes de règlement en cours de traitement (DRCT), les demandes au titres de sinistres survenus mais insuffisamment déclarés (DSID), et les demandes réduites par recouvrements sur jugement auprès des emprunteurs. L'estimation des DSND est fondée sur les prêts qui sont déclarés en souffrance et sur une estimation des prêts qui ne sont pas encore déclarés en souffrance (DSND uniquement) à la date d'évaluation et sur la probabilité qu'une demande de règlement soit présentée par la suite à l'égard de ces prêts sans que ces derniers redeviennent productifs. Les DRCT sont estimées en multipliant les montants des prêts assurés par la perte en cas de défaut calculée. L'estimation au titre des DSID est établie à l'aide du calendrier des paiements supplémentaires à verser dans le cadre d'une demande encore ouverte. L'estimation des recouvrements sur jugement auprès des emprunteurs est déterminée en fonction des renseignements historiques sur les recouvrements sur jugement auprès des emprunteurs reçus relativement aux demandes de règlement payées. Le passif au titre des règlements engagés est actualisé à la date du bilan conformément à notre politique sur les taux d'actualisation.

Les flux de trésorerie d'exécution inclus dans le passif au titre de la couverture restante sont liés aux règlements futurs et font l'objet d'un degré d'incertitude plus élevé que celui du passif au titre des règlements engagés. Le tableau qui suit présente le pourcentage moyen pondéré utilisé pour chaque hypothèse susmentionnée :

	31 mars 2023	31 décembre 2022
Fréquence des demandes de règlement <sup>1</sup>	0,7 %	0,7 %
Importance des règlements <sup>2</sup>	42,2 %	42,2 %
Taux de chômage <sup>3</sup>	5,9 %	5,8 %
Taux hypothécaires <sup>3</sup>	5,9 % pour une durée de 5 ans	5,9 % pour une durée de 5 ans
Indice des prix des habitations <sup>3</sup>	472	469

- Comprend la moyenne pondérée des prêts en souffrance, des demandes de règlement, des taux de résiliation et des taux de remboursement des prêts en souffrance. Reflète la probabilité qu'un prêt passe de l'état en règle à celui de la demande de règlement au cours de sa durée.
- <sup>2</sup> Reflète les règlements nets, y compris les charges en pourcentage du montant du prêt assuré, lorsqu'un prêt est en défaut.
- <sup>3</sup> Correspond aux taux projetés moyens sur cinq ans à l'échelle nationale.

#### Ajustement en fonction du risque

L'ajustement en fonction du risque pour les risques non financiers représente la compensation dont nous avons besoin pour assumer l'incertitude liée au montant et au calendrier des flux de trésorerie des groupes de contrats d'assurance, et couvre le risque d'assurance, le risque de déchéance et le risque de charges. L'ajustement en fonction du risque reflète le montant que nous paierions pour éliminer l'incertitude que les flux de trésorerie futurs dépasseront notre meilleure estimation du passif de nos contrats d'assurance. Nous avons estimé notre ajustement en fonction du risque pour les risques non financiers à l'aide de l'approche par les coûts du capital pour le passif au titre de la couverture restante et de l'approche quantile pour le passif au titre des règlements engagés. Selon l'approche par les coûts du capital, nous devons estimer les flux de trésorerie d'exécution et le capital requis à chaque date future selon les exigences réglementaires en matière de capital. Le taux du coût du capital est appliqué aux exigences de capital supplémentaire sur les périodes de déclaration ultérieures. Le coût du capital représente le rendement requis pour compenser l'exposition au risque non financier et est fixé à 6 % par année. Selon l'approche quantile, nous devons estimer une répartition des flux de trésorerie d'exécution et choisir un niveau de confiance adapté à notre appétit pour le risque.

L'ajustement en fonction du risque pour nos contrats d'assurance correspond à un niveau de confiance de 85 %.

#### Taux d'actualisation

Les flux de trésorerie d'exécution sont calculés en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à l'aide d'une approche ascendante, la courbe d'actualisation utilisant une courbe sans risque et une prime pour illiquidité. La courbe des prêts sans risque est établie par renvoi à la courbe des taux des émissions du gouvernement du Canada. La prime pour illiquidité est déterminée par renvoi aux taux du marché observables pour les obligations de bonne qualité de catégorie A et BBB, majorés d'un facteur de prime pour illiquidité constant de 0,5 %.

Les taux d'actualisation moyens pondérés appliqués pour actualiser les flux de trésorerie futurs au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022 sont indiqués ci-dessous :

	Durée du portefeuille													
	1 à 5	ans	5 à 10 ans		10 à 15 ans		15 à 20 ans		20 à 25 ans		Plus de 25 ans			
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022		
Taux														
d'actualisation	4,9 %	5,3 %	4,8 %	5,1 %	5,0 %	5,3 %	5,2 %	5,4 %	5,2 %	5,4 %	4,9 %	5,0 %		

#### Tranches de couverture

La marge sur services contractuels (MSC) est une composante du passif de nos contrats d'assurance qui représente le bénéfice non gagné à comptabiliser à mesure que la couverture d'assurance est fournie.

Un montant de la MSC par groupe de contrats d'assurance est comptabilisé chaque trimestre comme produit des activités d'assurance afin de refléter les services fournis au cours de la période.

Le montant de la MSC comptabilisé est déterminé en :

- identifiant les tranches de couverture applicables aux groupes de contrats d'assurance;
- affectant la MSC à la fin de la période de façon égale à chaque tranche de couverture offerte dans la période en cours et qui devrait être offerte dans les périodes futures;
- comptabilisant dans le produit des activités d'assurance le montant affecté aux tranches de couverture fournie au cours de la période.

Le nombre de tranches de couverture dans un groupe correspond à la couverture totale devant a priori être fournie par les contrats d'assurance du groupe, qui est déterminée en fonction de la quantité d'avantages offerts et de la durée attendue de la couverture. La quantité d'avantages que nous prévoyons offrir au titulaire du contrat à la fin de chaque période correspond au solde hypothécaire non remboursé. Elle comprend aussi les intérêts courus et les coûts de règlement habituels moins le prix de vente estimatif de la propriété assurée garantissant le prêt hypothécaire. Ce calcul est effectué en fonction de la perte en cas de défaut moyenne historique (importance du règlement) si un prêt est en souffrance. Les tranches de couverture totales de chacun de nos groupes de contrats d'assurance sont réévaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière afin de tenir compte de l'évolution de nos estimations de la perte en cas de défaut attendue. Les tranches de couverture sont ensuite affectées selon la durée moyenne pondérée en fonction des probabilités de chaque tranche de couverture offerte dans la période en cours et qui devrait être offerte dans les périodes futures.

#### Niveau de regroupement - critères

Une fois que les contrats d'assurance sont regroupés dans les portefeuilles en fonction des produits d'assurance prêt hypothécaire, nous utilisons la rentabilité attendue pour répartir les contrats d'assurance en trois catégories : les contrats déficitaires, les contrats dont la probabilité de devenir déficitaires par la suite n'est pas substantielle et les autres contrats du portefeuille.

Pour évaluer la rentabilité prévue, nous utilisons les caractéristiques suivantes :

- le niveau des prix (rapport prêt-valeur);
- les caractéristiques des contrats d'assurance les plus importantes qui ont une incidence sur l'exécution de ces contrats;
  - le type de produit;
  - la tranche de pointage de crédit;
  - la région ou la province;
  - o les types de logements et de propriétés.

#### Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance hypothécaire (TSAH)

Les contrats d'assurance en vigueur (CAV) sont essentiels pour déterminer notre ratio selon le TSAH et font l'objet d'une estimation. En raison de la disponibilité des données, le volume de contrats d'assurance en vigueur utilisés dans le cadre du TSAH est la valeur la plus élevée entre : 1) une projection reflétant une estimation des nouvelles activités, des résiliations et des demandes de règlement de notre trimestre le plus récent; et 2) le montant réel de nos contrats d'assurance en vigueur déclaré par les prêteurs à la fin du trimestre précédent. Les changements des exigences de souscription, du contexte réglementaire et des tendances du marché peuvent accroître la volatilité de notre estimation.

Au cours des derniers mois, les prêteurs ont signalé des prolongations temporaires des amortissements des prêts hypothécaires à taux variable non assortis de paiements qui s'ajustent automatiquement aux taux d'intérêt. De plus, les rajustements des taux d'intérêt annoncés par la Banque du Canada pourraient ne pas être immédiatement pris en compte dans l'information publiée par les prêteurs et ils ne sont pas pris en compte dans nos calculs des contrats d'assurance en vigueur prévisionnels, car nous ne sommes pas en mesure de prédire avec exactitude la trajectoire des taux d'intérêt. En conséquence, nous pourrions connaître une baisse temporaire du TSAH en raison de la prolongation temporaire de la période d'amortissement des prêts hypothécaires à taux variable jusqu'à ce que les taux d'intérêt se stabilisent et/ou que les paiements de prêts hypothécaires à taux variable soient réinitialisés à la période d'amortissement initiale. Notre TSAH du premier trimestre de 2023 ne tient compte que de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires à taux variable jusqu'au quatrième trimestre de 2022. Il ne reflète donc pas entièrement l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur les périodes d'amortissement au-delà de ce point, ce qui pourrait réduire davantage notre ratio dans les périodes à venir une fois qu'il aura été entièrement pris en compte. Au 31 mars 2023, nous estimons que le TSAH aurait été de 8 à 13 % plus élevé sans l'augmentation du capital requis pour les prêts hypothécaires à taux variable assortis d'une prolongation temporaire de l'amortissement.

## 5. Informations sectorielles

Les états financiers consolidés trimestriels non audités reflètent les comptes des secteurs de l'aide au logement, de l'assurance prêt hypothécaire et du financement hypothécaire, qui sont tous axés sur différents produits et programmes appuyant nos objectifs. Nous incluons les comptes de la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH), une entité juridique distincte, qui sont comptabilisés dans les activités de financement hypothécaire. Nous déterminons les résultats financiers de chaque secteur à l'aide des méthodes comptables décrites à la note 2 et à la note 3 de nos états financiers consolidés de décembre 2022 portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2022. Pour tous les secteurs, les actifs sont situés au Canada, où les produits sont constatés.

Nous générons des produits pour le secteur à présenter comme suit :

- les produits des activités d'aide au logement incluent le financement public, les produits d'intérêts sur les prêts et les placements;
- les produits des activités d'assurance prêt hypothécaire incluent les produits des activités d'assurance, les primes d'assurance, les droits de demande et les produits de placements;
- les produits des activités de financement hypothécaire incluent les droits de cautionnement et de demande, les produits de placements et les produits d'intérêts sur les prêts.

Trois mois clos le 31 mars		s d'aide ement	Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activit finance hypoth	ement	Élimir	nations	Total		
Trois mois clos le 31 mais	au log	Cilicit	пурс	2022	пуросп	iccan c	L	iations		2022	
(en millions)	2023	2022	2023	(retraité)	2023	2022	2023	2022	2023	(retraité)	
Produit d'intérêts	122	73	-	-	1 541	1 059	(2)	(1)	1 661	1 131	
Charges d'intérêts	(110)	(85)	-	-	(1 537)	(1 055)	6	7	(1 641)	(1 133)	
Produits (pertes)											
d'intérêts nets	12	(12)	-	-	4	4	4	6	20	(2)	
Produit des activités											
d'assurance	-	-	230	214	-	-	-	-	230	214	
Produits (charges) liés											
à l'administration de											
l'assurance	-	-	(20)	60	-	-	-	-	(20)	60	
Résultats liés à											
l'administration											
de l'assurance	-	-	210	274	-	-	-	-	210	274	
Produits (pertes)											
de placements	-	-	100	73	18	10	(2)	(1)	116	82	
Gains (pertes) nets sur les											
instruments financiers	5	21	(20)	(26)	(7)	(1)	1	-	(21)	(6)	
Charges de financement											
de l'assurance pour les											
contrats souscrits	-	-	(37)	(25)	-	-	-	-	(37)	(25)	
Résultats financiers nets	5	21	43	22	11	9	(1)	(1)	58	51	
Financement public	2 136	1 655	-	-	-	-	-	-	2 136	1 655	
Programmes de logement	(2 029)	(1 585)	-	-	-	-	-	-	(2 029)	(1 585)	
Primes et droits acquis	-	-	7	5	201	194	-	-	208	199	
Charges opérationnelles	(123)	(71)	(39)	(45)	(16)	(19)	-	-	(178)	(135)	
Autres produits	3	-	4	(2)	3	3	-	-	10	1	
Produits des services											
d'autoassurance	-	-	6	2	-	-	-	-	6	2	
Résultat avant impôt	4	8	231	256	203	191	3	5	441	460	
Impôt sur le revenu	(2)	(2)	(55)	(64)	(52)	(48)	(1)	(1)	(110)	(115)	
Résultat net	2	6	176	192	151	143	2	4	331	345	
Total des produits et											
du financement public²	2 156	1 664	264	299	219	210	3	5	2 642	2 178	
Moins les produits (pertes)											
intersectoriels <sup>1</sup>	2	1	1	1	(6)	(7)	3	5	-	-	
Total des produits externes											
et du financement public	2 154	1 663	263	298	225	217	-	-	2 642	2 178	

 $<sup>^{1}</sup>$  Les produits (pertes) intersectoriels font référence à ce qui suit :

- L'Aide au logement comptabilise les produits d'intérêts provenant des placements en OHC.
- L'Assurance prêt hypothécaire comptabilise les produits de placements tirés de placements dans des OHC.
- Pour le secteur Financement hypothécaire, la FCH comptabilise les charges d'intérêt sur les OHC détenues dans le cadre des activités d'aide au logement et d'assurance prêt hypothécaire.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Tient compte des produits (pertes) d'intérêts nets, des résultats liés à l'administration de l'assurance, des résultats financiers nets, du financement public, des primes et droits acquis et des autres produits.

Au 31 mars 2023 et	Activité	s d'aide		tivités rance prêt		tés de ement				
au 31 décembre 2022	au loge			thécaire		nécaire	Élimiı	nations <sup>1</sup>	To	otal
				2022						2022
(en millions)	2023	2022	2023	(retraité)	2023	2022	2023	2022	2023	(retraité)
Actif										
Trésorerie et équivalents										
de trésorerie	1 819	2 070	617	576	149	3	-	-	2 585	2 649
Titres acquis dans le cadre										
de conventions de revente	450	650	-	-	-	-	-	-	450	650
Intérêts courus à recevoir	68	88	100	88	1 174	704	(5)	(2)	1 337	878
Placements en valeurs										
mobilières :										
À la JVRN	33	33	103	100	-	-	-	_	136	133
À la JVAERG	-	_	15 338	15 074	3 629	3 442	(464)	(473)	18 503	18 043
Au coût amorti	3 856	4 095	-	_	-	_	(516)	(517)	3 340	3 578
Instruments dérivés	_	_	32	_	_	_	-	-	32	_
Montants à recevoir du										
gouvernement du Canada	938	_	_	-	-	_	-	_	938	-
Prêts :										
À la JVRN	455	455	16	14	_	_	_	_	471	469
Au coût amorti	10 283	9 807	50	48	264 852	259 352	_	_	275 185	269 207
Débiteurs et autres actifs	(99)	(49)	731	746	89	244	_	_	721	941
Immeubles de placement	402	402	-		-		_	_	402	402
Actif des régimes à prestations									.02	.02
déterminées	116	91	147	120	9	7	_	_	272	218
	18 321	17 642	17 134	16 766	269 902	263 752	(985)	(992)	304 372	297 168
Passif							(000)	(		
Créditeurs et autres passifs	1 016	591	83	85	10	31	-	_	1 109	707
Intérêts courus à payer	97	124	_	-	1 157	696	(5)	(2)	1 249	818
Dividendes à payer	-	_	250	-	145	_	-	-	395	_
Instruments dérivés	39	41	-	46	_	_	_	_	39	87
Passif des contrats d'assurance	-	_	6 431	6 405	-	_	-	_	6 431	6 405
Montants à payer au										
gouvernement du Canada	_	6	_	-	-	_	-	_	-	6
Emprunts :										
À la JVRN	358	374	-	-	_	_	-	_	358	374
Au coût amorti	15 697	15 424	-	-	264 852	259 352	(991)	(1 006)	279 558	273 770
Passif des régimes à prestations							()	,,		2 •
déterminées	73	69	92	91	6	6	_	-	171	166
Primes et droits non acquis	_	_	225	214	2 381	2 390	-	_	2 606	2 604
Passif d'impôt différé	169	167	172	155	(37)	(54)	1	2	305	270
. p	17 449	16 796	7 253	6 996	268 514	262 421	(995)	(1 006)	292 221	285 207
Capitaux propres du Canada	872	846	9 881	9 770	1 388	1 331	10	14	12 151	11 961
, p - p - a - a - a - a - a - a - a - a -	18 321	17 642	17 134	16 766	269 902	263 752	(985)	(992)	304 372	297 168

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les éliminations portées au bilan concernent les placements intersectoriels en OHC, de même que les débiteurs et créditeurs intersectoriels.

# 6. Financement public et charges des programmes de logement

Nous avons affecté le financement public à l'administration des programmes de logement et des charges opérationnelles suivants, ventilé par responsabilités essentielles.

(en millions)	Trois mois clos le 31	mars
	2023	2022
Aide pour répondre aux besoins de logement	1 497	1 506
Financement de l'habitation	471	119
Expertise en logement et développement du potentiel	65	50
Total	2 033	1 675
Variation nette du financement public différé pendant la période	103	(20)
Total du financement public comptabilisé 1,2	2 136	1 655

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Comprend les recouvrements de charges opérationnelles de 114 millions de dollars et de pertes (gains) sur créances attendues de (7) millions de dollars pour les trois mois clos le 31 mars 2023 (respectivement 65 millions et 5 millions pour les trois mois clos le 31 mars 2022).

Le tableau qui suit présente la variation des montants à recevoir du (à payer au) gouvernement du Canada. Le solde au 31 mars 2023 est principalement composé de charges des programmes de logement qui ont été engagées, mais qui n'ont pas encore été remboursées.

	Au		
(en millions)	31 mars 2023	31 décembre 2022	
Solde au début de la période	(6)	363	
Total du financement public	2 033	3 804	
Total du financement public reçu pendant la période	(1 227)	(3 872)	
Remises de tiers (du/au) gouvernement du Canada	(11)	(2)	
Solde à la clôture de la période avant les ajustements des périodes antérieure et ultérieure	789	293	
Avances du supplément unique à l'Allocation canadienne pour le logement	150	(263)	
Variation nette des ajustements des périodes antérieures	(1)	(36)	
Solde à la clôture de la période	938	(6)	

# 7. Assurance prêt hypothécaire

# Aperçu des contrats d'assurance

Le tableau qui suit présente le passif des contrats d'assurance par portefeuille à la fin de la période.

	Au			
(en millions)	31 mars 2023	31 décembre 2022		
Contrats d'assurance				
Propriétaires-occupants (à l'unité)	3 042	3 082		
Portefeuille	133	148		
Immeubles collectifs résidentiels	3 256	3 175		
Passif total des contrats d'assurance	6 431	6 405		

Le total du financement public comptabilisé ne comprend pas les gains résultant des fonds empruntés à un taux inférieur au marché dans le cadre du Programme d'emprunt des sociétés d'État, qui sont comptabilisés dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers. Ces gains ont totalisé 15 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 mars 2023 (35 millions pour les trois mois clos le 31 mars 2022).

# Produit des activités d'assurance

Le tableau qui suit présente la répartition des produits des activités d'assurance comptabilisés au cours de la période.

	Trois mois clos le 31 mars	
(en millions)	2023	2022
Montants liés à la variation du passif au titre de la couverture restante		
MSC comptabilisée au titre des services fournis	154	125
Variation de l'ajustement en fonction du risque pour les risques non financiers	31	38
Règlements engagés attendus et autres charges des activités d'assurance	36	46
Recouvrement des flux de trésorerie liés à l'acquisition de produits d'assurance	9	5
Produit total des activités d'assurance	230	214

# Charges liées au financement de l'assurance

Le tableau qui suit présente le résultat financier net, plus précisément le lien entre les charges liées au financement de l'assurance et le rendement des placements sur l'actif.

	Trois mois clos le 31 m	nars
(en millions)	2023	2022
Produit de placements	100	73
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers	(20)	(26)
Montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	271	(664)
Rendement des placements total	351	(617)
Intérêts courus sur les contrats d'assurance à taux bloqué	(37)	(25)
Incidence des variations des taux d'intérêt au niveau des autres éléments		
du résultat global	(49)	133
Total des produits (charges) liés au financement des contrats d'assurance	(86)	108
Résultats financiers nets totaux	265	(509)
Représentées par :		
Les montants comptabilisés dans le résultat net avant impôt	43	22
Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat		
global avant impôt	222	(531)

# Contrats d'assurance selon la couverture restante et les règlements engagés

Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement du passif selon la couverture restante et les règlements engagés.

(en millions)	Trois mois clos le 31 mars 2023			
	Couverture restante	Règlements engagés	Total	
Passif des contrats d'assurance au début de l'exercice	6 229	176	6 405	
Produit des activités d'assurance				
Contrats selon la méthode de la juste valeur	(131)	-	(131)	
Autres contrats	(99)	-	(99)	
	(230)	-	(230)	
Charges liées à l'administration de l'assurance				
Règlements engagés et autres charges des activités d'assurance	-	35	35	
Amortissement des flux de trésorerie liés à l'acquisition				
de produits d'assurance	9	-	9	
Variations du passif au titre des règlements engagés	-	(24)	(24)	
	9	11	20	
Résultats liés à l'administration de l'assurance	(221)	11	(210)	
Charges liées au financement de l'assurance	85	1	86	
Variation totale dans l'état du résultat et le résultat global avant impôt	(136)	12	(124)	
Flux de trésorerie				
Primes perçues	250	-	250	
Demandes de règlement et autres charges liées à l'administration				
de l'assurance payées <sup>1</sup>	-	(21)	(21)	
Flux de trésorerie liés à l'acquisition de produits d'assurance	(79)	-	(79)	
Flux de trésorerie totaux	171	(21)	150	
Passif des contrats d'assurance à la fin de la période	6 264	167	6 431	

Comprend 2 millions de dollars de charges d'administration des demandes de règlement, 8 millions de dollars de provision initiale au titre des propriétés que nous avons acquises au cours de l'exercice dans le cadre d'activités de gestion des cas de défaut. Exclut 8 millions de dollars de pertes sur cession ultérieure des propriétés qui sont comptabilisées parmi les autres revenus, comme elles ne sont plus exposées au risque d'assurance.

	Douze mois clos le 31 décembre 2022			
(en millions)	Couverture restante	Règlements engagés	Total	
Passif des contrats d'assurance au début de l'exercice	5 749	383	6 132	
Produit des activités d'assurance				
Contrats selon la méthode de la juste valeur	(586)	-	(586)	
Autres contrats	(281)	-	(281)	
	(867)	-	(867)	
Charges liées à l'administration de l'assurance				
Règlements engagés et autres charges des activités d'assurance	-	225	225	
Amortissement des flux de trésorerie liés à l'acquisition				
de produits d'assurance	24	-	24	
Variations du passif au titre des règlements engagés	-	(355)	(355)	
	24	(130)	(106)	
Résultats liés à l'administration de l'assurance	(843)	(130)	(973)	
Charges (produits) liées au financement de l'assurance	(122)	2	(120)	
Variation totale dans l'état du résultat et le résultat global avant impôt	(965)	(128)	(1 093)	
Flux de trésorerie				
Primes perçues	1 567	-	1 567	
Demandes de règlement et autres charges liées à l'administration				
de l'assurance payées <sup>1</sup>	-	(79)	(79)	
Flux de trésorerie liés à l'acquisition de produits d'assurance	(122)	-	(122)	
Flux de trésorerie totaux	1 445	(79)	1 366	
Passif des contrats d'assurance à la fin de la période	6 229	176	6 405	

Comprend 9 millions de dollars de charges d'administration des demandes de règlement, 26 millions de dollars de provision initiale au titre des propriétés que nous avons acquises au cours de l'exercice dans le cadre d'activités de gestion des cas de défaut. Exclut 20 millions de dollars de pertes sur cession des propriétés qui sont comptabilisées parmi les autres revenus, comme elles ne sont plus exposées au risque d'assurance.

Au 31 mars 2023, la composante de perte était nulle (tout comme au 31 décembre 2022).

# Contrats d'assurance par composantes de mesure

Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement du passif des contrats d'assurance par composante de mesure.

	Trois mois clos le 31 mars 2023				
(en millions)	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement en fonction du risque pour les risques non financiers	MSC Contrats selon la méthode de la juste valeur	Autres contrats	Total
Passif des contrats d'assurance au début de l'exercice	1 038	820	2 597	1 950	6 405
Variations liées aux services courants					
MSC comptabilisée au titre des services fournis	-	-	(83)	(71)	(154)
Variation de l'ajustement en fonction du risque					
pour les risques non financiers	-	(26)	-	-	(26)
Ajustements liés à l'expérience	(6)	-	-	-	(6)
Variations liées aux services futurs					
Contrats initialement comptabilisés durant la période	(165)	50	-	115	-
Variations des estimations qui rajustent la MSC	(48)	(31)	42	37	-
Variations liées aux services passés					
Variations du passif au titre des règlements engagés	(17)	(7)	-	-	(24)
Résultats liés à l'administration de l'assurance	(236)	(14)	(41)	81	(210)
Charges liées au financement de l'assurance	33	28	13	12	86
Variation totale dans l'état du résultat et le résultat					
global avant impôt	(203)	14	(28)	93	(124)
Flux de trésorerie					
Primes perçues	250	-	-	-	250
Demandes de règlement et autres charges liées à					
l'administration de l'assurance payées <sup>1</sup>	(21)	-	-	- ]	(21)
Flux de trésorerie liés à l'acquisition de produits d'assurance	(79)	-	=		(79)
Flux de trésorerie totaux	150	-	-	-	150
Passif des contrats d'assurance à la fin de la période	985	834	2 569	2 043	6 431

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Comprend 2 millions de dollars de charges d'administration des demandes de règlement, 8 millions de dollars de provision initiale au titre des propriétés que nous avons acquises au cours de l'exercice dans le cadre d'activités de gestion des cas de défaut. Exclut 8 millions de dollars de pertes sur cession des propriétés qui sont comptabilisées parmi les autres revenus, comme elles ne sont plus exposées au risque d'assurance.

		Douze mois	clos le 31 décemb	ore 2022	
		Ajustement	MS	SC	
	Valeur	en fonction	Contrats		
	actualisée	du risque	selon la		
	des flux de	pour les	méthode de		
	trésorerie	risques non	la juste	Autres	
(en millions)	futurs	financiers	valeur	contrats	Total
Passif des contrats d'assurance au début de l'exercice	1 268	976	2 704	1 184	6 132
Variations liées aux services courants					
MSC comptabilisée au titre des services fournis	-	-	(332)	(214)	(546)
Variation de l'ajustement en fonction du risque					
pour les risques non financiers	-	(94)	-	-	(94)
Ajustements liés à l'expérience	22	-	-	-	22
Variations liées aux services futurs					
Contrats initialement comptabilisés durant la période	(1 254)	176	-	1 078	-
Variations des estimations qui rajustent la MSC	(33)	(17)	178	(128)	-
Variations liées aux services passés					
Variations du passif au titre des règlements engagés	(228)	(127)	-	-	(355)
Résultats liés à l'administration de l'assurance	(1 493)	(62)	(154)	736	(973)
Charges (produits) liées au financement de l'assurance	(103)	(94)	47	30	(120)
Variation totale dans l'état du résultat et le résultat					
global avant impôt	(1 596)	(156)	(107)	766	(1 093)
Flux de trésorerie					
Primes perçues	1 567	-	-	-	1 567
Demandes de règlement et autres charges liées à					
l'administration de l'assurance payées¹	(79)	-	-	-	(79)
Flux de trésorerie liés à l'acquisition de produits d'assurance	(122)	=	-	-	(122)
Flux de trésorerie totaux	1 366	-	-	-	1 366
Passif des contrats d'assurance à la fin de l'exercice	1 038	820	2 597	1 950	6 405

Comprend 2 millions de dollars de charges d'administration des demandes de règlement, 8 millions de dollars de provision initiale au titre des propriétés que nous avons acquises au cours de l'exercice dans le cadre d'activités de gestion des cas de défaut. Exclut 8 millions de dollars de pertes sur cession des propriétés qui sont comptabilisées parmi les autres revenus, comme elles ne sont plus exposées au risque d'assurance.

### Effet des nouvelles affaires comptabilisées au cours de la période

Le tableau qui suit présente les effets des contrats d'assurance initialement comptabilisés au cours de la période.

	Trois mois clos le 31 mars 2023	Douze mois clos le 31 décembre 2022
(en millions)	Non déficitaires	Non déficitaires
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures, en excluant		
les flux de trésorerie liés à l'acquisition de produits d'assurance	49	187
Estimations des flux de trésorerie liés à l'acquisition de produits d'assurance.	24	122
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	73	309
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(238)	(1 563)
Ajustement en fonction du risque pour les risques non financiers	50	176
MSC	115	1 078

#### Marge sur services contractuels

Le tableau qui suit indique le moment où l'on s'attend à ce que la MSC soit comptabilisée dans les résultats au cours des exercices ultérieurs.

(en millions)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans
Contrats d'assurance	575	1 501	1 088	1 448

#### Produits d'autoassurance et autres droits de demande

Le tableau qui suit présente la composition des primes et droits acquis au titre de notre produit d'autoassurance et des autres droits de demande.

(en millions)	Trois mois	clos le 31 mars
	2023	2022
Primes acquises	6	4
Droits de demande acquis <sup>1</sup>	1	1
Total	7	5

Comprend les droits de demande d'assurance à faible rapport prêt-valeur pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité qui sont acquis à mesure qu'ils sont perçus et les droits de demande acquis au titre de notre produit d'autoassurance.

Le tableau qui suit présente les variations du solde des primes et droits non acquis au titre de notre produit d'autoassurance.

	Au			
(en millions)	31 mars 2023	31 décembre 2022		
Solde au début de l'exercice	214	137		
Primes et droits différés sur les produits d'autoassurance pendant la période	17	92		
Primes et droits acquis sur les produits d'autoassurance pendant la période	(6)	(15)		
Solde à la clôture de la période	225	214		

## 8. Financement hypothécaire

Nous cautionnons le paiement périodique du capital et des intérêts des OHC émises par la FCH, aux termes du Programme des OHC, ainsi que des TH LNH émis par des émetteurs agréés et fondés sur des prêts résidentiels, dans le cadre du Programme des TH LNH et du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA), si un émetteur est incapable de satisfaire à ses obligations dans le cadre de ces programmes. Le cas échéant, nous atténuons la perte en réalisant la sûreté couvrant les obligations, constituées principalement de prêts hypothécaires assurés, dans le cadre de chaque programme.

À la date de clôture, nous n'avons pas reçu et ne nous attendons pas à recevoir de demande de règlement excédant les droits de cautionnement non acquis sur nos cautionnements de paiement périodique. C'est pourquoi aucune provision n'est requise en sus du solde des primes non acquises.

Le tableau qui suit présente les variations du solde des primes et droits non acquis.

(en millions)	Au						
	31	mars 2023		31 de			
	TH LNH	ОНС	Total	TH LNH	ОНС	Total	
Solde au début de de la période	1 809	581	2 390	1 617	567	2 184	
Droits de cautionnement de paiement périodique							
et de demande perçus pendant la période	149	43	192	798	164	962	
Droits de cautionnement de paiement périodique							
et de demande acquis pendant la période	(163)	(38)	(201)	(606)	(150)	(756)	
Solde à la clôture de la période	1 795	586	2 381	1 809	581	2 390	

## 9. Gestion du capital

Aux fins de la gestion du capital, nous considérons que notre capital disponible est égal au total des capitaux propres du Canada moins les déductions réglementaires.

En matière de gestion du capital, notre principal objectif est d'avoir un capital suffisant pour nos activités commerciales, c'est-à-dire nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire. Nous voulons réaliser notre mandat, tout en demeurant financièrement autonomes et en suivant les pratiques commerciales prudentes et les directives appliquées dans le secteur privé, le cas échéant. Nous nous conformons volontairement aux lignes directrices établies par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Nous procédons à une évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA), un dispositif intégré qui permet d'évaluer la suffisance du capital du point de vue tant du capital réglementaire que du capital économique. Ce dispositif est utilisé pour établir des cibles de capital en tenant compte de notre stratégie et de notre appétit pour le risque. Notre propre version des exigences de capital est établie en déterminant nos risques et en évaluant si un montant de capital explicite est nécessaire pour absorber les pertes découlant de chaque risque. Cette manière de faire nous a également permis de nous conformer aux exigences de la *Loi sur la SCHL* et de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Nous avons fixé une cible interne pour nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire à un niveau permettant de couvrir tous les risques significatifs. Cette cible interne est calibrée en fonction d'intervalles de confiance définis et est établie de manière à servir d'indicateur précoce que des problèmes financiers doivent être résolus. Conformément à notre politique sur la gestion du capital, nous exerçons nos activités selon un capital disponible supérieur à la cible interne, sauf dans des circonstances exceptionnelles. C'est pourquoi nous avons établi un niveau de fonctionnement qui dépasse notre cible interne pour nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire. Ce niveau est calibré en fonction d'intervalles de confiance définis par notre politique sur la gestion du capital. Il est établi de manière à nous donner suffisamment de temps pour résoudre les problèmes financiers avant que le capital disponible chute en deçà de la cible interne.

Nous déclarons au gouvernement des dividendes sur nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire, dans la mesure où il y a des résultats et des résultats non distribués non affectés aux réserves, à la capitalisation ou à nos besoins pour l'application de la LNH ou de la *Loi sur la SCHL*, ou à toute autre fin relative à l'habitation autorisée par le Parlement. Nous avons déclaré des dividendes de 395 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 mars 2023, qui étaient à payer au 31 mars 2023 (995 millions de dollars ont été déclarés pour les trois mois clos le 31 mars 2022, qui étaient à payer au 31 mars 2022).

Les composantes du capital disponible consolidé sont présentées dans le tableau qui suit.

	Au				
		31 décembre 2022			
(en millions)	31 mars 2023	(retraité)³			
Capital d'apport	25	25			
Le cumul des autres éléments du résultat global.	(513)	(725)			
Fonds de réserve	28	17			
Résultats non distribués affectés	10 531	11 004			
Résultats non distribués non affectés <sup>1</sup>	2 080	1 640			
Total des capitaux propres du Canada <sup>2</sup>	12 151	11 961			
Moins : déductions réglementaires	(203)	(185)			
Total du capital disponible	11 948	11 776			

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les résultats non distribués non affectés représentent les résultats non distribués qui dépassent notre capital opérationnel pour les activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les capitaux propres du Canada tiennent compte de l'incidence des éliminations.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Lors de la transition vers l'IFRS 17, le total des capitaux propres du Canada a diminué de 6 millions de dollars.

#### Capital des activités d'assurance prêt hypothécaire

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible.

	Au		
		31 décembre 2022	
(en millions, sauf indication contraire)	31 mars 2023	(retraité)	
Capital affecté <sup>1</sup>	9 068	9 039	
Capital non affecté	813	731	
Total du capital des activités d'assurance prêt hypothécaire	9 881	9 770	
Moins : déductions réglementaires	(203)	(185)	
Total du capital disponible des activités d'assurance prêt hypothécaire	9 678	9 585	
Cible interne	155 %	155 %	
Capital opérationnel	165 %	165 %	
Capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TSAH) <sup>2</sup>	176 %	175 %	

<sup>1</sup> Nous affectons les résultats non distribués et les autres éléments du résultat global au capital opérationnel de 165 % selon le TSAH.

#### Capital des activités de financement hypothécaire

Le capital des activités de financement hypothécaire est principalement affecté aux fins des cautionnements fournis dans le cadre de nos programmes des TH LNH et des OHC. Il n'y a pas de capital réglementaire, et le montant de capital affecté est établi en fonction de notre méthode de calcul du capital économique, comme indiqué dans le dernier rapport annuel. Le Conseil d'administration a approuvé une réduction du capital économique requis (actif total requis de 110 %), qui passera de 2,7 milliards de dollars à 1,8 milliard de dollars à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, par rapport à un actif disponible de 3,8 milliards de dollars au 31 mars 2023 (31 décembre 2022 – actif disponible de 3,7 milliards de dollars). Ces montants excluent les actifs et passifs liés au Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA). Le capital affecté est calculé en déduisant les droits de cautionnement et de demande non acquis du total des actifs requis, sous réserve d'une exigence minimale en matière de liquidités.

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible.

	А	Au			
(en millions, sauf indication contraire)	31 mars 2023	31 décembre 2022			
Capital affecté	893	1 177			
Capital non affecté	495	154			
Total du capital disponible des activités de financement hypothécaire	1 388	1 331			
Ratio du capital disponible sur le capital requis¹	114 %	112 %			

En 2023, le capital requis utilisé pour calculer le ratio du financement hypothécaire a été mis à jour pour tenir compte de l'exigence minimale en matière de liquidités. Il en a résulté une baisse de 37 points de pourcentage notre ratio comparatif de 2022.

#### Capital des activités d'aide au logement

#### Programmes d'octroi de prêts

En vertu de l'article 29 de la Loi sur la SCHL, nous maintenons une réserve pour la gestion du risque de taux d'intérêt lié aux prêts remboursables par anticipation et du risque de crédit lié aux prêts non garantis. Les résultats des programmes d'octroi de prêts sont conservés dans cette réserve, à l'exception des fluctuations latentes de la juste valeur, ainsi que les gains et pertes sur la réévaluation des régimes de retraite à prestations déterminées. Le fonds de réserve est assujetti à une limite prescrite de 240 millions de dollars (240 millions en 2022), et nous avons conclu que ce montant était raisonnable selon notre évaluation ORSA. Dans l'éventualité où nous dépassions la limite réglementaire, nous devrions remettre le surplus au gouvernement. À l'exception du fonds de réserve, nous n'affectons pas de capital pour nos activités d'aide au logement. Elles ne présentent en effet pas de risques financiers importants que nous n'atténuons pas déjà autrement.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Lors de la transition vers l'IFRS 17, le capital non affecté a diminué de 6 millions de dollars, ce qui n'a pas eu d'incidence sur le ratio du capital selon le TSAH.

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible.

	Aı	Au			
(en millions)	31 mars 2023	31 décembre 2022			
Fonds de réserve <sup>1</sup>	37	23			
Résultats non distribués	810	798			
Total du capital disponible pour les programmes d'octroi de prêts	847	821			

Tient compte de l'incidence des éliminations de 9 millions de dollars (6 millions en 2022).

#### Programmes de logement

Il n'y a pas de capital immobilisé supplémentaire pour les programmes de logement. En effet, ces activités ne présentent pas, pour nous, de risques qui exigeraient que des réserves en capital soient constituées pour les couvrir.

## 10. Évaluations à la juste valeur

Nous évaluons certains instruments financiers et actifs non financiers à leur juste valeur dans le bilan consolidé et présentons la juste valeur de certains autres éléments. La juste valeur est déterminée à l'aide d'un cadre d'évaluation uniforme.

La juste valeur est le prix qui serait perçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction méthodique entre des intervenants du marché à la date d'évaluation selon la conjoncture du marché. La juste valeur d'un actif ou d'un passif est évaluée à l'aide des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, en supposant que les intervenants du marché agissent dans leur intérêt économique supérieur. L'évaluation à la juste valeur des actifs non financiers (c.-à-d. des immeubles de placement) tient compte de la capacité d'un intervenant du marché à générer des avantages économiques en faisant une utilisation optimale de l'actif ou en le vendant à un autre intervenant du marché qui en ferait une utilisation optimale. Pour les instruments financiers, les intérêts courus sont comptabilisés et présentés séparément.

### Hiérarchie des justes valeurs

Les méthodes utilisées pour évaluer la juste valeur maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables. Les évaluations à la juste valeur sont classées selon une hiérarchie des justes valeurs (au niveau 1, 2 ou 3) qui reflète le caractère observable des données les plus importantes utilisées dans le cadre des évaluations.

Niveau 1 : Les actifs et passifs sont évalués selon les cours non rajustés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés actifs.

**Niveau 2 :** Les actifs et passifs sont évalués selon des données observables autres que les cours de niveau 1. Les données de niveau 2 incluent les cours obtenus sur des marchés qui ne sont pas considérés comme suffisamment actifs, et les justes valeurs obtenues en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus, ce qui permet une utilisation maximale des données de marché directement ou indirectement observables.

**Niveau 3 :** Les actifs et passifs non notés sur un marché actif sont évalués au moyen de techniques d'évaluation. Si des données observables ne sont pas disponibles, des données non observables sont utilisées. Pour les actifs et passifs de niveau 3, les données d'entrée non observables sont importantes pour l'évaluation globale à la juste valeur.

Nous avons mis en place des processus et des contrôles pour veiller à ce que la juste valeur soit évaluée de manière appropriée. L'évaluation des instruments financiers est effectuée par la Division des systèmes et de l'analytique (DSA) du groupe Investissements et Trésorerie. La DSA a élaboré des modèles et des méthodes pour déterminer la juste valeur des instruments financiers non notés sur un marché actif, lesquels sont examinés et surveillés de manière continue. Toutes les évaluations sont soumises à une vérification indépendante des prix (VIP) que gère le Secteur du ou de la chef de la gestion des risques. La VIP est un processus dans le cadre duquel les évaluations sont vérifiées de façon indépendante par rapport à la valeur marchande externe et à d'autres données pertinentes sur le marché de manière continue.

Généralement, l'unité de comptabilisation d'un instrument financier est l'instrument lui-même, et les ajustements de valeur sont appliqués au niveau de l'instrument lui-même, conformément à cette unité de comptabilisation.

Dans le cas des immeubles de placement, la juste valeur est déterminée par des évaluateurs externes indépendants possédant des compétences professionnelles reconnues et pertinentes ainsi qu'une expérience pertinente et récente, de même que par nos évaluateurs internes, selon un principe de rotation.

# Comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

Le tableau qui suit présente une comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur. La valeur comptable est celle à laquelle un élément est présenté dans le bilan consolidé.

			Αι	ı			
		31 mars 202	3	31 décembre 2022			
supérieure Valeur (inférieure) à la		Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable		
Actifs financiers <sup>1</sup>							
Placements au coût amorti <sup>2</sup>	3 340	3 255	(85)	3 578	3 464	(114)	
Prêts au coût amorti <sup>3</sup>	275 185	264 653	(10 532)	269 207	254 629	(14 578)	
Passifs financiers							
Emprunts au coût amorti <sup>4</sup>	279 558	269 025	(10 533)	273 770	258 915	(14 855)	

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ne comprend pas la trésorerie et les équivalents de trésorerie de 1 691 millions de dollars (1 924 millions au 31 décembre 2022) et les titres acquis dans le cadre de conventions de revente de 450 millions de dollars (650 millions au 31 décembre 2022) comptabilisés au coût amorti, puisque la juste valeur de ces instruments financiers est égale à leur valeur comptable.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Une tranche de 485 millions de dollars de la juste valeur est classée au niveau 1 (608 millions au 31 décembre 2022) et une tranche de 2 770 millions de dollars, au niveau 2 (2 856 millions au 31 décembre 2022).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Une tranche de 259 601 millions de dollars de la juste valeur est classée au niveau 2 (250 204 millions au 31 décembre 2022) et une tranche de 5 052 millions de dollars, au niveau 3 (4 425 millions au 31 décembre 2022).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Une tranche de 184 538 millions de dollars de la juste valeur est classée au niveau 1 (156 522 millions au 31 décembre 2022) et une tranche de 84 487 millions de dollars, au niveau 2 (102 393 millions au 31 décembre 2022).

#### Hiérarchie des justes valeurs pour les éléments comptabilisés à la juste valeur

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs inscrits à la juste valeur au bilan consolidé.

				Au				
		31 mars	2023			31 décemb	re 2022	
(en millions)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif								
Équivalents de trésorerie								
Dépôts bancaires portant intérêt	-	232	-	232	-	240	-	240
Émis par le gouvernement fédéral	652	-	-	652	183	262	-	445
Entreprises ou autres entités	-	10	-	10	-	40	-	40
Total des équivalents de trésorerie	652	242	-	894	183	542	-	725
Placements en valeurs mobilières								
JVRN								
Titres de créance								
Entreprises ou autres entités	-	20	-	20	-	22	_	22
Provinces ou municipalités	-	25	-	25	_	25	_	25
Pays souverains et entités connexes	-	8	-	8	_	8	_	8
Titres de capitaux propres								
Parts dans une société								
en commandite	-	-	83	83	-	-	78	78
Total des titres désignés à la JVRN	-	53	83	136	-	55	78	133
Désignés à la JVAERG								
Titres de créance								
Entreprises ou autres entités	2 083	5 089	-	7 172	2 110	5 106	-	7 216
Émis par le gouvernement fédéral	7 327	596	-	7 923	7 057	618	-	7 675
Provinces ou municipalités	2 237	851	-	3 088	2 421	515	-	2 936
Pays souverains et entités connexes	239	81	-	320	122	94	-	216
Total des titres désignés à la JVAERG	11 886	6 617	-	18 503	11 710	6 333	-	18 043
Prêts désignés à la JVRN	-	102	-	102	_	112	_	112
Prêts obligatoirement désignés à la JVRN	-	12	357	369	_	13	344	357
Instruments dérivés	-	32	-	32	_	_	_	-
Immeubles de placement	-	-	402	402	_	_	402	402
Total des actifs comptabilisés à la juste valeur	12 538	7 058	842	20 438	11 893	7 055	824	19 772
Passif								
Emprunts désignés à la JVRN	-	(358)	_	(358)	-	(374)	_	(374)
Instruments dérivés	-	(6)	(33)	(39)	-	(53)	(34)	(87)
Total des passifs comptabilisés à la juste valeur	-	(364)	(33)	(397)	-	(427)	(34)	(461)
Actif net à la JVRN	12 538	6 694	809	20 041	11 893	6 628	790	19 311

#### Transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs

Pour les actifs et passifs évalués à la juste valeur de façon récurrente, nous déterminons si des reclassements ont eu lieu entre les niveaux hiérarchiques en réévaluant le classement à chaque date de clôture. Les transferts dépendent de critères de classification interne fondés sur des variables comme l'observabilité des prix et les volumes d'opérations sur le marché à chaque date du bilan. Les transferts entre les niveaux sont réputés s'être produits au début du trimestre au cours duquel le transfert est effectué. Au cours de la période de trois mois close le 31 mars 2023, il y a eu des transferts de 451 millions de dollars entre le niveau 2 et le niveau 1 et 998 millions de dollars de transferts entre le niveau 1 et le niveau 2 (567 millions de dollars et 2 498 millions de dollars, respectivement, au 31 mars 2022).

#### Variations de la juste valeur des éléments classés au niveau 3

Le tableau qui suit présente les variations de la juste valeur des éléments comptabilisés à la juste valeur et désignés au niveau 3.

(en millions)	Placements en valeurs mobilières à la JVRN	Prêts à la JVRN	Immeubles de placement	Instruments dérivés	Total
Juste valeur au 1er janvier 2023	78	344	402	(34)	790
Achats/émissions	-	19	-	-	19
Gains (pertes) nets comptabilisés en résultat net <sup>1,2</sup> Entrées de trésorerie provenant	6	(1)	-	1	6
des règlements/cessions	(1)	(5)	-	-	(6)
Juste valeur au 31 mars 2023	83	357	402	(33)	809
Juste valeur au 1er janvier 2022	79	298	314	(31)	660
Achats/émissions	3	86	-	-	89
Gains (pertes) nets comptabilisés en résultat net <sup>1,2</sup> Entrées de trésorerie provenant	1	2	88	(3)	88
des règlements/cessions	(5)	(42)	-	-	(47)
Juste valeur au 31 décembre 2022	78	344	402	(34)	790

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Inclus dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers pour les placements en valeurs mobilières, les prêts et les instruments dérivés et dans les autres produits pour les immeubles de placement.

#### Données non observables pour les éléments classés au niveau 3

L'évaluation des éléments classés au niveau 3 se fonde sur des données non observables, dont les variations sont susceptibles d'influer considérablement sur les évaluations à la juste valeur. Les évaluations sont fondées sur des appréciations de la conjoncture au 31 mars 2023, laquelle peut évoluer significativement pendant les périodes ultérieures. Les techniques et les données non observables sur lesquelles se fonde l'évaluation des éléments classés au niveau 3 au 31 mars 2023 n'ont pas changé de manière significative depuis le 31 décembre 2022. La sensibilité de la juste valeur des éléments classés au niveau 3 aux variations des données inobservables demeure la même que celle qui a été utilisée pour la préparation de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ne tiennent compte que des gains latents liés aux actifs détenus à la clôture des périodes.

### 11. Placements en valeurs mobilières

#### Qualité du crédit

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit des titres de créance désignés à la JVAERG et au coût amorti, pour lesquels une provision est fondée sur les pertes de crédit attendues sur 12 mois. Les notations sont fondées sur notre système interne de notation et les montants indiqués dans le tableau représentent la valeur comptable brute des actifs financiers.

		Au										
	31 mars 2023								31 déc	embre 2022	2	
		De		De				De		De		
		AA- à	De A-	BBB- à	Inférieur			AA- à	De A-	BBB- à	Inférieur	
(en millions)	AAA	AA+	à A+	BBB+	à BBB-	Total	AAA	AA+	à A+	BBB+	à BBB-	Total
Placements			-			-			-			-
en valeurs												
mobilières <sup>1</sup>												
Désignés												
à la JVAERG	8 786	3 670	3 710	2 268	69	18 503	7 972	3 962	3 801	2 238	70	18 043
Au coût amorti	1 437	1 615	288	-	-	3 340	1 410	1 664	504	-	-	3 578

Les notations internes sont fondées sur des évaluations internes de la solvabilité des contreparties. Ces notations correspondent à celles fournies par les agences de notation, sauf dans les cas où il existe des notations intrinsèques. La notation interne d'une contrepartie ne peut pas être supérieure à la notation intrinsèque la plus élevée attribuée par toute agence de notation. Une notation intrinsèque élimine la supposition d'appui sur une garantie qouvernementale.

#### Pertes de crédit attendues

La provision pour pertes de crédit attendues sur les titres de créance désignés à la JVAERG et au coût amorti s'élevait à 9 millions de dollars au 31 mars 2023 (14 millions au 31 décembre 2022), avec un gain correspondant de 5 millions de dollars comptabilisé dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers au cours de la période de trois mois close le 31 mars 2023 (gain de 1 million pour la période de trois mois close le 31 mars 2022).

## 12. Prêts

Le tableau qui suit présente les flux de trésorerie et les variations hors trésorerie liés aux prêts.

				Trois mo	is clos le 31 m	ars 2023			
		Flux de tré	ésorerie		Varia	tions hors tré	sorerie		•
	Solde au début de	Rembourse-	Décaisse-	Variations de la juste	Accroisse-	Pertes de crédit	Intérêts		Solde à la clôture de
(en millions)	la période	ments	ments	valeur	ment	attendues	capitalisés	Transferts <sup>1</sup>	l'exercice
Désignés à la JVRN									
Programmes d'octroi									
de prêts	455	(13)	16	-	-	-	-	(3)	455
Prêts liés aux activités									
d'assurance prêt									
hypothécaire	14	(2)	4	-	-	-	-	-	16
Total des prêts									
désignés à la JVRN	469	(15)	20	-	-	-	-	(3)	471
Au coût amorti									
Prêts liés au									
Programme des OHC	255 903	(4 644)	10 235	-	11	-	-	-	261 505
Programmes d'octroi									
de prêts	9 807	(166)	630	(12)	-	3	18	3	10 283
Prêts aux termes									
du PAPHA	3 449	(102)	-	-	-	-	-	-	3 347
Prêts liés aux activités									
d'assurance prêt									
hypothécaire	48	(7)	-	-	7	2	-	-	50
Total au coût amorti	269 207	(4 919)	10 865	(12)	18	5	18	3	275 185
Total	269 676	(4 934)	10 885	(12)	18	5	18	-	275 656

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les transferts sont des prêts arrivés à échéance et renouvelés lorsque les nouveaux prêts ne font plus partie d'un portefeuille de prêts et d'emprunts couverts économiquement; ils sont donc classés au coût amorti.

				Douze moi	s clos le 31 dé	cembre 2022			
		Flux de tré	sorerie		Vari	ations hors tre	ésorerie		Solde à la clôture de l'exercice 455
(en millions)	Solde au début de la période	Rembourse- ments	Décaisse- ments	Variations de la juste valeur	Accroisse- ment	Pertes de crédit attendues	Intérêts capitalisés	Transferts <sup>1</sup>	clôture de
Désignés à la JVRN	ia periode	ments	ments	Valcui	mene	attendues	capitanses	Transieres	TEXETCICE
Programmes d'octroi de prêts	480	(61)	65	(5)	-	-	-	(24)	455
Prêts liés aux activités d'assurance prêt		, ,		, ,				, ,	
hypothécaire	20	(25)	19	-	-	-	-	-	14
Total des prêts									
désignés à la JVRN	500	(86)	84	(5)	-	-	-	(24)	469
Prêts classés									
au coût amorti									
Prêts liés au									
Programme des OHC	260 587	(44 848)	40 119	-	45	-	-	-	255 903
Programmes d'octroi									
de prêts	7 897	(589)	2 436	(3)	-	(5)	47	24	9 807
Prêts aux termes									
du PAPHA	4 234	(785)	-	-	-	-	-	-	3 449
Prêts liés aux activités d'assurance prêt									
hypothécaire	63	(36)	2	-	6	13	-	-	48
Total au coût amorti	272 781	(46 258)	42 557	(3)	51	8	47	24	269 207
Total	273 281	(46 344)	42 641	(8)	51	8	47	-	269 676

Les transferts sont des prêts arrivés à échéance et renouvelés lorsque les nouveaux prêts ne font plus partie d'un portefeuille de prêts et d'emprunts couverts économiquement. Ils sont donc classés au coût amorti.

Nous avions la certitude de recouvrer le capital et les intérêts courus de 99 % de nos prêts (99 % au 31 décembre 2022) auprès des divers ordres de gouvernement, par l'intermédiaire de l'assurance prêt hypothécaire de la SCHL ou par une sûreté de premier rang représentant la seule source de remboursement de nos prêts dans le cadre du Programme des OHC et du PAPHA.

#### Pertes de crédit attendues

Le total des engagements de prêt inutilisés au 31 mars 2023 était de 8 581 millions de dollars (8 885 millions au 31 décembre 2022), dont 8 076 millions étaient assujettis aux pertes de crédit attendues sur 12 mois (8 362 millions au 31 décembre 2022) et 1 million (2 millions au 31 décembre 2022) sont des engagements en cours sur des prêts initiés, dépréciés ou achetés.

Au 31 mars 2023, la provision pour pertes de crédit attendues sur les engagements de prêt inutilisés était de 9 millions de dollars (15 millions au 31 décembre 2022) et la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts était de 67 millions (72 millions au 31 décembre 2022). Nous incluons la variation de la provision pour pertes de crédit attendues dans les gains (pertes) nets sur instruments financiers.

## 13. Emprunts

Le tableau qui suit présente les flux de trésorerie et les variations hors trésorerie liés aux emprunts.

	_		Trois mois cl	os le 31 mars 2	2023		Solde à la clôture de l'exercice  358  260 514
	·-	Flux d	e trésorerie	Var	iations hors tréso	rerie	
(en millions)	Solde au début de la période	Émissions	Remboursements	Variations de la juste valeur	Accroissement et autres	Éliminations	
Désigné à la JVRN							
Emprunts auprès du							
gouvernement du							
Canada – Programmes							
d'octroi de prêts	374	-	(19)	3	-	-	358
Au coût amorti							
Obligations hypothécaires							
du Canada	254 897	10 232	(4 644)	-	11	18	260 514
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – Programmes							
d'octroi de prêts	15 424	1 580	(1 308)	(15)	16	_	15 697
Emprunts auprès du gouvernement du	13 424	1 300	(1300)	(13)	10		13 037
Canada – PAPHA	3 449	-	(102)	-	-	-	3 347
Total au coût amorti	273 770	11 812	(6 054)	(15)	27	18	279 558
Total	274 144	11 812	(6 073)	(12)	27	18	279 916

			Douze mois clos	le 31 décemb	re 2022		
	_	Flux d	le trésorerie	Var	iations hors tréso	rerie	
(en millions)	Solde au début de la période	Émissions	Remboursements	Variations de la juste valeur	Accroissement et autres	Éliminations	Solde à la clôture de l'exercice
Désigné à la JVRN							
Emprunts auprès du gouvernement du							
Canada – Programmes							
d'octroi de prêts	475	-	(80)	(21)	-	-	374
Prêts classés au coût amorti Obligations hypothécaires							
du Canada Emprunts auprès du gouvernement du Canada – Programmes	259 714	40 081	(44 520)	-	45	(423)	254 897
d'octroi de prêts Emprunts auprès du gouvernement du	11 921	13 794	(10 168)	(175)	52	-	15 424
Canada – PAPHA	4 234		(785)	-	-	-	3 449
Total au coût amorti	275 869	53 875	(55 473)	(175)	97	(423)	273 770
Total	276 344	53 875	(55 553)	(196)	97	(423)	274 144

Lorsque nous détenons des OHC jusqu'à l'échéance ou en achetons sur le marché primaire, nous élimions les flux de trésorerie connexes de l'état consolidé des flux de trésorerie. Au cours des trois mois clos le 31 mars 2023, nous avons exclu un montant de néant (néant pour les trois mois clos le 31 mars 2022) pour les OHC arrivées à échéance des « Remboursements » dans le tableau ci-dessus ainsi que des « Placements en valeurs mobilières – ventes et échéances » dans l'état consolidé des flux de trésorerie. Pour la période de trois mois close le 31 mars 2023, nous avons également exclu 3 millions de dollars (6 millions pour les trois mois clos le 31 mars 2022) d'achats d'OHC sur le marché primaire provenant d'émissions présentées dans le tableau ci-dessus et de placements en valeurs mobilières – achats dans l'état consolidé des flux de trésorerie.

#### Pouvoirs d'emprunt

Le ou la ministre des Finances approuve chaque année notre plan d'emprunt de même qu'il établit les limites et les modalités des emprunts, notamment les emprunts sur les marchés de capitaux et les emprunts auprès du gouvernement du Canada dans le cadre des activités d'aide au logement et de financement hypothécaire.

En 2023, les limites s'appliquant à nos emprunts à court terme et à long terme en cours s'élèvent respectivement à 6,5 milliards de dollars et à 6,5 milliards de dollars au 31 décembre 2022). Le montant réel des emprunts à court terme en cours au 31 mars 2023 s'est établi à 461 millions de dollars (395 millions au 31 décembre 2022). Le montant réel des emprunts à long terme contractés au cours de la période de trois mois close le 31 mars 2023 s'est établi à 470 millions de dollars (856 millions de dollars pour la période de trois mois close le 31 mars 2022).

## 14. Produits et charges liés aux instruments financiers

#### Gains et pertes sur les instruments financiers

Le tableau qui suit présente les gains nets (pertes) sur les instruments financiers comptabilisés à l'état consolidé des résultats et du résultat global.

	Trois mois clos l	e 31 mars
(en millions)	2023	2022 (retraité)
Instruments financiers désignés à la JVRN		
Prêts	1	(3)
Emprunts	(3)	12
Total des instruments financiers désignés à la JVRN	(2)	9
Instruments financiers obligatoirement désignés à la JVRN		
Titres de capitaux propres	6	3
Instruments dérivés	5	49
Prêts	(1)	(14)
Total des instruments financiers obligatoirement désignés à la JVRN	10	38
Titres de créance désignés à la JVAERG <sup>1</sup>	(43)	(79)
Prêts classés au coût amorti	(17)	(6)
Emprunts classés au coût amorti <sup>2</sup>	15	35
Recouvrements de crédit attendus (pertes) sur les actifs financiers	16	(3)
Total	(21)	(6)

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Comprend une perte de change de 5 millions de dollars (perte de 48 millions pour les trois mois clos le 31 mars 2022) attribuable à la conversion des titres de créance libellés en dollars américains.

## 15. Risque de marché

Le risque de marché découle des incidences financières défavorables de l'évolution des facteurs sous-jacents du marché, notamment les taux d'intérêt et de change et les cours des titres de capitaux propres. Malgré les changements de la conjoncture économique et des conditions du marché, il n'y a eu aucun changement important de notre évaluation et de notre gestion du risque de marché au cours des trois mois clos le 31 mars 2023.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Comprend des gains de 15 millions de dollars provenant de l'émission d'emprunts (35 millions de dollars pour la période de trois mois close le 31 mars 2022).

#### Risque de change

Nous nous exposons au risque de change en raison des placements que nous détenons dans des titres libellés en monnaies étrangères. Nos politiques internes limitent les placements en monnaies étrangères et exigent la pleine couverture du risque de change. Au 31 mars 2023, nous détenions 4 110 millions de dollars de titres de créance libellés en dollars américains (4 060 millions au 31 décembre 2022), que nous constatons à titre de placements en valeurs mobilières à la JVAERG ou à la JVRN.

#### Valeur à risque (VAR)

Nous évaluons le risque de marché lié aux placements en valeurs mobilières des portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire en appliquant des modèles de valeur à risque (VAR). La VAR est une technique utilisée pour mesurer la perte éventuelle maximale d'un portefeuille de placements pendant une période de détention précise et selon un niveau de confiance donné. La VAR pour les portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire, selon un niveau de confiance de 95 % pendant une période de détention de 22 jours ouvrables, figure dans le tableau qui suit. Les chiffres de la VAR sont fondés sur les données historiques d'une année relativement aux cours et aux corrélations des marchés des obligations et de 26 semaines relativement à la volatilité.

	Au				
(en millions)	31 mars 2023	31 décembre 2022			
Placements en valeurs mobilières :					
Risque de taux d'intérêt sur les titres de créance					
Titres libellés en dollars canadiens	264	265			
Titres libellés en dollars américains	95	83			
Incidence de la diversification	(8)	(8)			
VAR totale	351	340			

#### Sensibilité aux taux d'intérêt

Nous évaluons le risque de marché pour le portefeuille de prêts, de placements, d'emprunts et de swaps des activités d'aide au logement en fonction de la sensibilité aux variations des taux d'intérêt.

Quant aux instruments financiers des activités d'aide au logement désignés à la JVRN et aux instruments dérivés, nous avons établi qu'une variation nette de 200 points de base (pb) des taux d'intérêt sur la juste valeur au 31 mars 2023 ne serait pas significative après la prise en compte des instruments dérivés.

Les instruments financiers évalués au coût amorti pour les activités d'aide au logement sont également exposés au risque de taux d'intérêt. Le tableau qui suit présente l'incidence nette d'une variation des taux d'intérêt sur la juste valeur au 31 mars 2023.

	Au					
	31 mars 20	023	31 décembre	2022		
	Variation des taux	x d'intérêt	Variation des taux	x d'intérêt		
(en millions)	-200 pb	+200 pb	-200 pb	+200 pb		
Augmentation (diminution) de la juste valeur de l'actif net <sup>1</sup>	(795)	651	(774)	631		

La variation de la juste valeur de l'actif net attribuable aux variations des taux d'intérêt présentée dans ce tableau ne serait pas comptabilisée dans le résultat global puisque les instruments financiers sous-jacents sont évalués au coût amorti.

## 16. Risque de crédit

Le risque de crédit représente les pertes financières potentielles découlant du défaut d'un emprunteur ou d'une contrepartie institutionnelle de remplir ses obligations contractuelles. Nous présentons une description complète du risque de crédit lié à nos instruments financiers et de la manière dont nous gérons ce risque à la note 19 de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Il n'y a pas eu de changement important de la nature des risques et de la façon dont nous les gérons au cours de la période de trois mois close le 31 mars 2023.

## 17. Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Le tableau qui suit présente les charges, les réévaluations et les cotisations des régimes de prestations déterminées.

	7	rois mois clo	s le 31 mars	
	Régimes de r	etraite	Autres régi d'avantages po à l'emplo	stérieurs
(en millions)	2023	2022	2023	2022
Coût des services rendus	11	15	-	-
Charges d'intérêts nettes	(3)	-	1	1
Charges comptabilisées en résultat net	8	15	1	1
Gains (pertes) nets actuariels découlant de changements des hypothèses financières	(69)	430	(3)	17
Rendement de l'actif des régimes, à l'exclusion des montants inclus				
dans les charges d'intérêts nettes	121	(146)	-	-
Réévaluations nettes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global <sup>1</sup>	52	284	(3)	17
Cotisations de la SCHL <sup>2</sup>	8	17	1	1
Cotisations du personnel	5	5	-	-
Total des cotisations	13	22	1	1

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les régimes à prestations déterminées sont réévalués chaque trimestre pour tenir compte de l'évolution du taux d'actualisation et du rendement réel de l'actif. Les autres hypothèses actuarielles sont mises à jour au moins une fois par année.

Nous déterminons le taux d'actualisation d'après les recommandations de l'Institut canadien des actuaires, en fonction des obligations de sociétés canadiennes notées AA dont la durée à l'échéance se rapproche de la durée de nos obligations. Le taux d'actualisation utilisé pour réévaluer les obligations au titre des prestations déterminées au 31 mars 2023 était de 4,9 % (5,1 % au 31 décembre 2022).

## 18. Impôt sur le résultat

Le tableau qui suit présente les composantes de l'impôt sur le résultat.

	Trois mois clos le	31 mars
(en millions)	2023	2022 (retraité)
Charge d'impôt exigible	106	106
Charge d'impôt différé afférente à la naissance et à la résorption d'écarts temporaires	4	9
Total de la charge d'impôt comptabilisée en résultat net	110	115
Charge (recouvrement) d'impôt sur les autres éléments du résultat global		
Pertes nettes latentes (gains) sur les instruments financiers désignés à la JVAERG	75	(194)
Reclassement en résultat net des gains nets latents des exercices antérieurs réalisés pendant l'exercice	7	-
Produits (charges) de financement de l'assurance pour les contrats d'assurance émis	(12)	33
Gains sur la réévaluation des régimes à prestations déterminées	7	47
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt dans les autres éléments du résultat global	77	(114)
Total	187	1

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Comprend des paiements de solvabilité d'un montant de néant pour les trois mois clos le 31 mars 2023 (9 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 mars 2022).

Les tableaux qui suivent présentent l'actif et le passif d'impôt différé qui découlent de l'incidence fiscale des écarts temporaires.

(en millions)	Au 31 décembre 2022 (retraité)	Variation dans le résultat net consolidé	Variation dans les AERG consolidés	Variation dans les résultats non distribués consolidés	Au 31 mars 2023
Actif d'impôt différé					
Pertes nettes réalisées sur les emprunts	18	(1)	-	-	17
Total de l'actif d'impôt différé	18	(1)	-	-	17
Passif d'impôt différé					
Juste valeur des instruments financiers	10	(16)	(27)	-	(33)
Avantages postérieurs à l'emploi	(6)	(1)	(7)	-	(14)
Passif des contrats d'assurance	(154)	15	-	-	(139)
Juste valeur des immeubles de placement	(93)	(1)	-	-	(94)
Autres	(45)	-	-	3	(42)
Total du passif d'impôt différé	(288)	(3)	(34)	3	(322)
Actif (passif) d'impôt différé net	(270)	(4)	(34)	3	(305)

(en millions)	Au 1 <sup>er</sup> Janvier 2022 (retraité)	Variation dans le résultat net consolidé	Variation dans les AERG consolidés	Variation dans les résultats non distribués consolidés	Au 31 décembre 2022 (retraité)
Actif d'impôt différé					
Juste valeur des instruments financiers	(53)	(21)	84	-	10
Pertes nettes réalisées sur les emprunts	23	(5)	-	-	18
Total de l'actif d'impôt différé	(30)	(26)	84	-	28
Passif d'impôt différé					
Avantages postérieurs à l'emploi	46	3	(55)	-	(6)
Passif des contrats d'assurance	(175)	82	(61)	-	(154)
Juste valeur des immeubles de placement	(71)	(22)	-	-	(93)
Autres	(38)	(5)	-	(2)	(45)
Total du passif d'impôt différé	(238)	58	(116)	(2)	(298)
Actif (passif) d'impôt différé net	(268)	32	(32)	(2)	(270)

L'actif d'impôt différé a été entièrement comptabilisé, puisqu'il est probable que nous dégagerons un bénéfice imposable, auquel les différences temporaires déductibles pourront être imputées.

## 19. Transactions entre parties liées

Nous avons différé et amorti des droits versés au gouvernement en contrepartie de la garantie financière fournie par ce dernier à l'égard de nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire. En assurance prêt hypothécaire, ces droits réduiront la MSC au moment de la comptabilisation initiale et seront ensuite amortis sur la période de couverture prévue de nos contrats d'assurance, avec des montants compensatoires équivalents aux produits des activités d'assurance et aux charges liées à l'administration de l'assurance au cours de la période. Ce montant s'est établi à 4 millions de dollars pour la période de trois mois close le 31 mars 2023 (2 millions pour la période de trois mois close le 31 mars 2022). Pour le financement hypothécaire, ces droits, qui sont comptabilisés dans les charges opérationnelles, s'élèvent à 8 millions de dollars pour la période de trois mois close le 31 mars 2022). Toutes les autres informations sur les transactions significatives entre parties liées et les soldes sont fournies dans les notes pertinentes.

## 20. Engagements et passifs éventuels

Au 31 mars 2023, nos obligations financières contractuelles au titre des programmes de logement, qui s'échelonnent sur des périodes d'au plus 25 ans, s'élevaient à 7 142 millions de dollars (7 514 millions de dollars au 31 décembre 2022) et nos autres obligations contractuelles jusqu'en 2028 s'élevaient à 374 millions de dollars (379 millions de dollars au 31 décembre 2022).

Nous détenons la trésorerie et les équivalents de trésorerie suivants qui sont destinés à être utilisés dans le cadre des programmes respectifs :

	Au		
(en millions)	31 mars 2023	31 décembre 2022	
Fonds d'innovation pour le logement locatif abordable	45	46	
Initiative Financement de la construction de logements locatifs (iFCLL)	870	694	
Fonds national de co-investissement pour le logement (FNCIL)	536	643	
Prêt direct – couvert économiquement	232	240	
Total	1 683	1 623	

	États financiers consolidés trimestriels non audités		
SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT			
700, chemin Montréal			

Pour obtenir ce document, consultez le site Web de la SCHL (<u>www.schl.ca</u>) ou composez le 1-800-668-2642.

Ottawa (Ontario)

K1A 0P7